



Union interparlementaire

Budget général 2011

Le budget 2011 –

Un exercice ambitieux

EX/258/6b)-P.1
CL/187/7-P.1

Table des matières

Synthèse du Secrétaire général 2

Tableau des recettes
et des dépenses 4

Projections à moyen terme 4

Emissions de carbone 5

Egalité hommes-femmes 5

Recettes

Contributions des Membres 6

Contribution du personnel 6

Autres recettes 6

Contributions volontaires 6

Dépenses

I. Direction 7

II. Communication 10

III. Membres et Relations extérieures 13

IV. Programmes 20

V. Services administratifs 52

VI. Provisions et subventions 55

VII. Dépenses d'équipement 57

VIII. Secrétariat 58

ANNEXE : Contributions des Membres

Synthèse du Secrétaire général

La préparation du projet de programme et de budget 2011 intervient à un moment où de nombreux pays sont aux prises avec les effets de la crise économique et financière. De nombreux parlements ont dû réduire leurs budgets et ils pourront difficilement accroître leur contribution à l'UIP, en dépit d'un accord antérieur des Parlements membres à assumer une augmentation annuelle moyenne de leurs contributions de 3 pour cent pour compenser l'inflation et autre hausses de coûts. C'est pourquoi j'ai demandé que les contributions des Membres restent au même niveau qu'en 2010.

L'UIP bénéficie du complément de ressources que constituent les contributions volontaires versées par les Etats, les organisations des Nations Unies, la Commission européenne, les fondations et autres. Mais toutes ces entités font face elles aussi à des contraintes économiques et certaines d'entre elles ont vu diminuer leur budget d'aide. Les accords de financement pluriannuel avec les trois principaux donateurs viendront à échéance à la fin de 2010. Si j'ai des raisons de penser que ces donateurs souhaiteront renouveler leurs accords de coopération avec l'UIP, je sais qu'ils ne seront pas en mesure de prendre des engagements fermes avant le début de 2011 et que les paiements ne suivront pas avant plusieurs mois.

Etant donné que les contributions volontaires financent aujourd'hui de nombreux programmes et projets de l'UIP, ainsi que son personnel, il faudra trouver le moyen d'assurer un financement palliatif minimum durant l'exercice 2011 afin de maintenir les importantes activités en cours et d'éviter le licenciement de personnel, qui aurait pour effet de mettre en péril la reprise des programmes par l'UIP lorsque les contributions volontaires seront disponibles vers la fin de l'année. C'est pourquoi j'ai inscrit des fonds dans le budget ordinaire de 2011, de façon, en particulier, à pouvoir maintenir le programme sur les questions de genre.

Les réalités économiques exercent sur des organisations telles que l'UIP une pression supplémentaire dans le sens d'une efficacité accrue. Durant l'année 2010, l'UIP a procédé à un examen interne de son fonctionnement organisationnel, lequel a débouché sur un ensemble de recommandations visant à améliorer le fonctionnement et la gestion des opérations de l'UIP. Certaines de ces recommandations font suite à des observations qui avaient été formulées par les vérificateurs internes et externe des comptes ou à des recommandations passées du Comité exécutif.

Il est non seulement possible mais nécessaire de donner suite immédiatement à certaines de ces recommandations, lesquelles sont par conséquent reflétées dans le budget général de 2011. D'autres exigeront davantage de ressources financières et sont donc soumises séparément à ce stade, pour un premier examen par le Comité exécutif. Elles ne sont pas reflétées dans le projet de budget 2011.

Le projet de budget 2011 est élaboré à l'heure où les Membres de l'Organisation et ses organes directeurs examinent plusieurs options de renforcement de l'UIP. Le Comité exécutif est saisi d'un projet de document d'orientation qui débouchera, on l'espère, sur une stratégie concertée de développement de l'UIP capable de satisfaire les demandes croissantes dont ses services font l'objet de la part des Parlements membres et des partenaires extérieurs, notamment les Nations Unies.

Il n'est pas possible d'inscrire dans le projet de budget 2011 des dispositions permettant de satisfaire de telles demandes. Par essence, le projet de budget porte sur les activités en cours. Hormis de très rares exceptions, il ne propose aucune activité nouvelle ou supplémentaire dès lors que les Parlements membres n'ont pas statué sur la stratégie de développement futur de l'UIP.

La communication constitue une exception d'importance. Depuis longtemps, les Membres demandent que l'UIP adopte et mette en œuvre une stratégie de communication en accord avec son temps. Le projet de budget 2011 prévoit des crédits devant permettre à l'UIP de prendre les premières mesures vers la mise en œuvre d'une telle stratégie. Non seulement le budget prévoit de nouveaux crédits destinés aux activités et au personnel de communication, il prévoit aussi une importante réaffectation des fonds devant aider à financer les priorités et les besoins d'aujourd'hui.

Les Membres ont souhaité davantage de clarté dans le document budgétaire et les résultats financiers en ce qui concerne les besoins précis de financement volontaire et l'application de fonds à la mise en œuvre d'activités spécifiques. Le projet de budget 2011 tente d'atteindre cet objectif en faisant ressortir toutes ces activités dans les tableaux présentant les activités du programme de travail, les produits, les résultats et les indicateurs. Chaque fois qu'une activité nécessite une combinaison de fonds provenant du budget ordinaire et des contributions volontaires, l'indication en est également donnée.

Par suite d'une évaluation du fonctionnement organisationnel, un processus de réorganisation est en cours au sein du Secrétariat. Toutes les activités de programmes, y compris celles qui relèvent de la Division de la démocratie, sont désormais regroupées au sein d'une nouvelle Division des programmes. Une nouvelle Division de la communication a été créée, et la Division des relations extérieures a été fusionnée avec la Division des Affaires de l'Assemblée et des Relations avec les Parlements membres, pour donner une nouvelle Division des Membres et des Relations extérieures. La Division des Services administratifs reste inchangée, mais elle se voit conférer des responsabilités accrues pour faire un meilleur usage des techniques modernes d'information, d'administration et de gestion.

Le projet de budget 2011 reflète cette nouvelle structure. Le budget de l'exercice en cours a été réaligné de manière à faciliter la comparaison entre le budget actuel et celui du prochain exercice. De la même façon, les dépenses réelles de 2009 ont été réalignées pour faciliter la comparaison avec le budget de l'exercice précédent.

Maintenir le budget 2011 à la croissance zéro est une tâche pratiquement impossible. L'instabilité du dollar par rapport au franc suisse et l'inflation font peser sur le budget un poids considérable. Des réductions importantes ont été consenties dans le budget des déplacements, les heures supplémentaires, les dépenses de personnel et autres dépenses administratives. Pourtant le projet de budget 2011 prévoit une augmentation de 1 pour cent des contributions des Membres, soit bien moins de 3 pour cent mais néanmoins plus que la croissance zéro. De nouvelles réductions ne pourront être obtenues que par une baisse des activités.

Les Membres et les vérificateurs des comptes m'ont encouragé à réduire la fraction du budget qui doit être couverte par des contributions volontaires afin qu'elle soit plus proche du montant des rentrées de fonds de cette nature sur lesquelles on peut raisonnablement compter durant l'exercice. Cela pose aujourd'hui davantage de difficultés. La situation économique qui prévaut actuellement et la fin des accords de financement pluriannuel passés avec les principaux donateurs compliquent la prévision des niveaux de financement volontaire pour 2011.

Le projet de budget 2011 englobe des activités financées par les contributions volontaires qui sont pourtant en baisse de 13 pour cent par rapport à 2010. Ces fonds se rapportent entièrement aux activités mises en œuvre par la Division des programmes. Toutes les autres divisions sont intégralement financées par le budget ordinaire.


Mon projet de budget pour 2011, qui est fait dans le respect de l'Article 26.2f) des Statuts, vise à maintenir l'UIP et ses activités dans cette période de crises multiples. L'essentiel des activités de l'UIP reste ancré dans le programme de travail statutaire et les services dus aux Parlements membres. Il n'en ira pas autrement en 2011. Nous tiendrons deux assemblées annuelles : une Assemblée majeure accueillie par le Parlement panaméen à Panama, et une deuxième Assemblée plus petite accueillie par le Parlement suisse à Berne.

Le budget permet à l'UIP de continuer à promouvoir la paix et la sécurité grâce à des crédits destinés aux activités de consolidation de la paix et de réconciliation. Dans l'attente de plans bien arrêtés, le budget ne prévoit pas d'activités sur le terrain du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient.

S'agissant du développement, le budget 2011 s'appuie sur les activités engagées en 2009 et 2010, qui tendent à promouvoir l'action parlementaire à l'appui des Objectifs du millénaire pour le développement. Le budget englobe aussi des propositions d'activités concernant la coopération au développement et l'efficacité de l'aide, ainsi que les changements climatiques.

Le budget 2011 maintient à leur niveau actuel les activités de l'UIP consistant à promouvoir la démocratie, renforcer les capacités des parlements, élaborer des normes de fonctionnement démocratique des parlements et défendre les droits de l'homme. De même, les activités déployées avec les Nations Unies restent à leurs niveaux actuels. Pour compenser la baisse probable des rentrées de fonds provenant des contributions volontaires en 2011, le budget prévoit une augmentation non négligeable de 21 pour cent des fonds destinés à promouvoir l'égalité entre les sexes et la participation des femmes à la vie politique.

Le budget proposé de CHF 18,2 millions, tel que présenté dans les pages qui suivent, devrait permettre à l'UIP d'atteindre ses objectifs et de répondre aux attentes des Membres pour 2011. Il prévoit un montant de CHF 4,5 millions à financer par des contributions volontaires.



Anders B. Johansson

Tableau des recettes et des dépenses

Prévisions par centre de dépenses et source de fonds (CHF)

	Budget approuvé pour 2010	Budget proposé pour 2011		
		Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
RECETTES				
Contributions des Membres	12,046,100	12,202,390		12,202,390
Contributions du personnel	1,283,800	1,372 000		1,372,000
Intérêts	110,000	75 000		75,000
Rémunération de services administratifs	0	100,000	(100,000)	0
Autres recettes	14,000	10,000		10,000
Contributions volontaires	5,238,400	0	4,548,840	4,548,840
TOTAL DES RECETTES	18,692,300	13,759,390	4,448,840	18,208,230
DEPENSES				
Direction	1,453,530	1,259,990		1,259,990
Communication	584,860	585,040		585,040
Membres et Relations extérieures	4,167,610	4,129,130		4,129,130
Programmes	9,638,110	4,675,820	4,548,840	9,224,660
Services administratifs	2,686,190	2,805,910		2,805,910
Autres charges	162,000	303,500	(100,000)	203,500
TOTAL DES DEPENSES	18,692,300	13,759,390	4,448,840	18,208,230

Projections à moyen terme

A moyen terme, le plus important problème financier de l'UIP demeure le passif de la Caisse de prévoyance versant des pensions à d'anciens employés. Pour 2011, une provision destinée à couvrir ce passif n'apparaît pas nécessaire, mais l'UIP continuera à surveiller la situation et à proposer de telles provisions dans les budgets à venir s'il le faut.

Pour son financement, l'UIP est tributaire de l'apport de contributions volontaires de donateurs en complément des contributions des Membres, qui représentent toujours plus de 80 pour cent des recettes. On se reportera au chapitre "Contributions volontaires" pour plus de détails sur les financements attendus d'autres sources.

Prévisions par année pour 2010-2013 (CHF)

	Budget approuvé pour 2010	Budget proposé pour 2011	Budget projeté pour 2012	Budget projeté pour 2013
RECETTES				
Contributions des Membres	12,046,100	12,202,390	12,650,660	12,925,010
Contributions volontaires	5,238,400	4,548,840	6,040,640	5,640,120
Total des autres recettes	1,407,800	1,457,000	1,584,440	1,612,430
TOTAL DES RECETTES	18,692,300	18,208,230	20,275,740	20,177,560
DEPENSES				
Direction	1,453,530	1,259,990	1,311,480	1,337,710
Communication	584,860	585,040	628,000	640,580
Membres et Relations extérieures	4,167,610	4,129,130	4,507,750	4,598,110
Programmes	9,638,110	9,224,660	10,684,060	10,390,020
Services administratifs	2,686,190	2,805,910	2,911,450	2,968,640
Autres charges	162,000	203,500	233,000	242,500
TOTAL DES DEPENSES	18,692,300	18,208,230	20,275,740	20,177,560

Emissions de carbone

En prenant 2000 comme année de référence, l'UIP comptabilise ses émissions de gaz à effet de serre pour évaluer ses progrès et recenser les domaines où elle doit agir en priorité. Elle a pour objectif de ramener ses émissions à 90 pour cent des niveaux de l'année de référence. Cet objectif est conforme à l'engagement pris par la Suisse, son pays hôte, en application du Protocole de Kyoto.

En dépit de ses efforts constants, les missions du personnel et des parlementaires en dehors des Assemblées n'ont cessé d'augmenter depuis 2005, ce qui a réduit à néant les progrès accomplis antérieurement. L'UIP continue d'explorer les modalités d'un ralentissement de cette évolution en encourageant les réunions se tenant par vidéoconférence, les téléconférences et autres moyens de communication.

Pour 2011, une provision de CHF 36 000 sera nécessaire pour compenser 972 tonnes d'émissions produites par les activités ordinaires.

En 2011, comme en 2009, l'UIP demandera au Conseil directeur d'approuver l'utilisation des fonds mis de côté pour la participation de représentants de l'UIP aux sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC.

Budget carbone 2011 par Division comparé à 2000 et 2010 (en tonnes de CO₂)

	2000 effectif	2010 approuvé	Proposé pour 2011				% de l'année de référence
			Directes	Voyages	Autres indirectes	Total	
Direction	117	156		147	5	152	130%
-- Contributions volontaires		136					-
Communication		0		4	1	5	-
Membres et Relations extérieures	796	399		454	14	468	59%
Programmes	80	205		337	9	346	433%
-- Contributions volontaires	192	873		875		875	456%
Services administratifs	89	120	78	4	55	137	154%
Total	1,274	1,889	78	1,821	84	1,983	156%

Egalité hommes-femmes

L'UIP a alloué environ 6 pour cent de ses ressources ordinaires –contre 5 pour cent en 2010– au programme sur les questions de genre, c'est-à-dire à des activités visant à encourager et soutenir la participation des femmes à la vie politique. En termes absolus, les dépenses n'ont cessé d'augmenter, passant de CHF 382 000 en 2001 à un montant estimé à CHF 865 000 en 2011.

Ces dernières années, les ressources mises à la disposition des activités favorisant l'égalité hommes-femmes n'ont cessé de croître. Pour l'année à venir, le but de l'UIP est de continuer à assurer un financement croissant pour ces activités. Cette ambition est toutefois tempérée par les difficultés précédemment évoquées, résultant de la conjoncture économique actuelle.

Le total des ressources ordinaires et des contributions volontaires prévues pour les activités en faveur de la parité en 2011 est estimé à CHF 1,7 million.

Par ailleurs, l'UIP milite résolument pour l'égalité entre les sexes au sein de son personnel, et cette politique se traduit déjà dans les faits puisque les femmes occupent la moitié des postes de direction et plus de 60 pour cent des postes de cadres.

Recettes

Contributions des Membres

La plus grande partie des recettes de fonctionnement de l'UIP provient des contributions de ses Membres. Depuis 2000, la hausse annuelle moyenne des contributions est restée inférieure à 3 pour cent pour couvrir le coût de l'inflation. Pour tenir compte de la situation économique actuelle, le budget proposé pour 2011 correspond, en valeur ajustée, à une augmentation d'un pour cent seulement des contributions mises en recouvrement.

Durant la 121^{ème} Assemblée, le Conseil directeur a décidé que le Secrétariat continuerait d'appliquer progressivement le barème des contributions approuvé en 2006. Etant donné la nécessité de réduire le fardeau pesant sur les parlements des pays les moins avancés et des petits Etats insulaires en développement, le Conseil directeur a en outre décidé que, pour les pays en question, le niveau originellement fixé pour 2012 serait mis en place dès 2010 et que le coût de l'application de cette recommandation serait supporté par le Fonds de roulement. Le barème 2011 (Annexe I) reflète cette décision. C'est une somme de CHF 140 000 qui viendra ainsi grever le Fonds de roulement.

ANNEE	CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT	EVOLUTION PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE
2000	CHF 9,885,000	
2001	CHF 9,900,000	-1.0%
2002	CHF 8,910,000	4.8%
2003	CHF 9,467,600	6.3%
2004	CHF 9,815,530	3.0%
2005	CHF 10,156,910	3.0%
2006	CHF 10,544,590	3.0%
2007	CHF 11,060,266	3.0%
2008	CHF 11,354,900	4.0%
2009	CHF 11,756,000	2.5%
2010	CHF 12,046,100	2.0%
2011	CHF 12,202,390	1.0%
AUGMENTATION ANNUELLE MOYENNE		2.9%

Contribution du personnel

En qualité de fonctionnaires internationaux, les membres du personnel de l'UIP paient à l'Organisation une contribution, ou impôt sur le revenu. Le taux de contribution est établi par la Commission de la fonction publique internationale. En 2011, ce système d'imposition interne va générer un million et demi de francs suisses de recettes brutes au bénéfice de tous les Parlements membres. Cependant, pour éviter la double imposition, l'UIP est tenue de rembourser cette contribution à ceux de ses employés qui doivent payer des impôts sur le revenu dans leur pays. Pour 2011, les remboursements aux employés domiciliés en France – le seul pays représenté à l'UIP qui impose les salariés de l'UIP – sont estimés à CHF 125 000, soit environ 1 pour cent des contributions mises en recouvrement. On prévoit que les dépenses de ce poste en 2010 seront supérieures à ce montant mais cela s'explique principalement par le fait que les employés ainsi imposés se voient réclamer des sommes correspondant aux périodes fiscales antérieures.

Autres recettes

Les recettes accessoires provenant de la rémunération de services administratifs, de la location de salles, de la vente de publications, etc., devraient s'élever à CHF 110 000. Les fonds en dépôt devraient rapporter des intérêts d'une valeur de CHF 75 000.

Contributions volontaires

Le montant total attendu des donateurs extérieurs pour 2011 est de CHF 4,5 millions. Comme déjà indiqué dans les budgets 2009 et 2010, un noyau d'institutions constitué de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), d'Irish Aid et de l'Agence suédoise d'aide au développement international, s'est engagé à contribuer dans une mesure substantielle au financement de programmes en vertu d'accords de coopération pluriannuelle portant sur la période 2008-2010. Comme ces accords de coopération viennent à échéance en 2010, des négociations sont en cours pour les reconduire. S'il y a de bonnes chances de voir aboutir ces négociations, lesdits donateurs ne prendront aucun engagement ferme avant la fin de 2010 ou le début de 2011. Il en a donc été tenu compte dans les projections.

Par ailleurs, le Gouvernement belge s'est engagé à financer à hauteur de CHF 125 000 les activités de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest, en coopération avec le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Pour sa part, le PNUD finance divers projets en remboursant des dépenses ou en versant des avances, ce qui est le cas pour un projet en République démocratique du Congo. L'UNICEF s'est engagé à financer des activités conjointes visant à promouvoir les droits de l'enfant, et l'ONUSIDA des activités conjointes relatives au VIH/sida. Quant à la Commission européenne, elle finance un projet parlementaire en Guinée équatoriale.

Dépenses

Dans les pages suivantes sont exposés les objectifs stratégiques de l'UIP pour 2011, ainsi que le détail des activités qui seront menées et des ressources nécessaires.

I. DIRECTION

Objectif général

Assurer le leadership et fixer les orientations de l'Organisation et de son secrétariat. Veiller à ce que la parité hommes-femmes soit prise en compte partout au sein du Secrétariat et superviser les travaux du Comité des droits de l'homme des parlementaires. Elaborer une stratégie de développement futur de l'UIP, faire en sorte d'attirer de nouveaux Membres à l'UIP afin de lui conférer un caractère véritablement universel et agir pour le renforcement de l'Organisation, de son statut en tant qu'organisation internationale et de ses relations avec les Nations Unies.

Questions et défis en 2011

L'UIP est une organisation politique qui œuvre pour la paix et la coopération. Elle fait face à une demande croissante d'activités destinées à soutenir les parlements et à faciliter leur action dans un large éventail de questions relatives à la paix, au développement et à la démocratie.

En 2010, l'UIP a lancé un débat tant au sein de l'Organisation qu'avec de nombreux Présidents de parlement quant à son développement futur, son statut d'organisation internationale et ses relations avec les Nations Unies. Ce processus devra s'achever en 2011 avec l'adoption d'une stratégie globale pour les années à venir. La mise en œuvre de cette stratégie devrait commencer sans plus attendre et conduire à davantage de clarté quant au rôle de l'UIP en tant qu'organisation mondiale de parlements nationaux.

La 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement s'est tenue en 2010 sous les auspices de l'UIP. L'UIP doit faciliter le suivi des résultats de cette conférence ainsi que de la Conférence des Présidentes de parlement, une rencontre que l'UIP organise tous les ans. Ce travail de suivi consistera notamment à collaborer étroitement avec les parlements afin de clarifier leur rôle vis-à-vis des Nations Unies.

En 2010, l'UIP a procédé à une évaluation globale du fonctionnement et de la gestion du Secrétariat dans un souci d'efficacité et d'efficacités. Les recommandations auxquelles a donné lieu cet exercice devront être mises en œuvre graduellement en 2011 et au-delà. Un premier pas a déjà été fait en 2010.

L'UIP s'efforcera de faire appel à l'expertise des membres des commissions permanentes et spécialisées des parlements nationaux pour traiter des enjeux appelant une coopération internationale. Surtout, elle estime pouvoir compter sur le soutien institutionnel des parlements concernés, ainsi que des départements, programmes et institutions compétents du système des Nations Unies.

Parité hommes-femmes

Une politique délibérée sera menée sous la supervision directe de la Direction, pour veiller à ce que les questions relatives à la parité hommes-femmes soient bien prises en compte dans l'ensemble des activités de l'UIP. Toutes les activités seront menées conformément aux politiques de l'UIP, qui encouragent la participation des femmes dans tous les domaines de la vie publique et politique et travaillent à l'instauration de l'égalité et d'un partenariat entre hommes et femmes. Les commissions, comités, groupes consultatifs et équipes de facilitateurs sont systématiquement composés d'hommes et de femmes parlementaires. Le Secrétariat les encourage et les aide à élaborer des lignes directrices en matière de parité pour leur travail et à assurer une pleine participation des femmes à leurs activités. La question de la participation des femmes aux activités politiques sera abordée par principe dans tous les entretiens politiques. Elle est inscrite en permanence à l'ordre du jour et traitée comme telle.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Développer l'UIP en tant qu'organisation mondiale des parlements nationaux		
Mettre au point une stratégie globale de développement futur de l'UIP	Une identité appropriée et bien définie et la fixation d'un cap pour l'avenir de l'UIP s'accordant avec son mandat, ses objectifs, ses principes, son environnement et son avantage comparatif, dans le souci d'en maximiser l'impact.	Un plan stratégique pour 2011 - 2015
Recenser les mesures à prendre par l'UIP et ses Membres pour mettre en œuvre la stratégie s'accordant avec les Statuts, la structure et le fonctionnement de l'Organisation	Une base solide pour une UIP fonctionnant parfaitement	Des Statuts et Règlements révisés, et, le cas échéant, une nouvelle assise juridique pour l'Organisation
Passer en revue l'Accord de coopération existant avec l'ONU et mettre au point des propositions en vue d'un nouvel accord	Accord entre les parlements et les gouvernements concernant le rôle de l'UIP vis-à-vis des Nations Unies	Nouvel Accord de coopération entre l'ONU et l'UIP
Susciter davantage d'intérêt pour l'UIP auprès des parlements qui ne sont pas encore Membres de l'Organisation	Accroissement du nombre de Parlements membres de l'Organisation	La visibilité de l'institution et l'adhésion de plusieurs nouveaux Parlements membres chaque année
Objectif 2 : Parvenir à une meilleure gouvernance mondiale grâce à un engagement plus efficace des parlements dans les affaires internationales		
Faciliter le dialogue entre les Présidentes de parlement sur les grandes questions mondiales à l'occasion d'une conférence annuelle	Comparaison d'expériences entre les Présidentes de parlement et formulation de recommandations d'action par les parlements	Présence de plus de 75 pour cent de Présidentes de parlement Qualité des documents finaux de la Conférence
Organiser le suivi des résultats de la 3 ^{ème} Conférence mondiale des Présidentes de parlement	Les parlements concluent un accord sur leur rôle et celui de l'UIP vis-à-vis des Nations Unies	Résultats de la consultation organisée par l'UIP
Objectif 3 : Renforcer le fonctionnement de l'UIP		
Encourager les parlements à donner suite et effet aux résolutions et aux décisions de l'UIP par une diversification des procédures de communication d'informations	Les mesures prises dans les parlements et signalées à l'UIP sont plus nombreuses et de meilleure qualité	Nombre de rapports sur les mesures spécifiques prises par des parlements
Renforcer l'action du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Intensification et amélioration des mesures prises par les parlements à l'appui de l'action du Comité	Notoriété du Comité Nombre de cas traités suite à une intervention du Comité
Renforcer et si nécessaire réorganiser les structures et procédures de gestion au sein du Secrétariat	Bonne gestion de l'UIP, présidence efficace et bon fonctionnement des organes directeurs	Exécution des programmes dans leur totalité, services rendus aux parlements membres dans les délais statutaires
Parité hommes-femmes à l'UIP et participation plus équilibrée des hommes et des femmes à ses activités	Prise en compte des questions d'égalité entre les sexes dans toutes les activités de l'UIP Les femmes sont bien représentées par l'UIP et en son sein	Nombre d'activités de l'UIP ayant clairement identifié les éléments relatifs à la parité hommes-femmes Un tiers des représentants sont des femmes

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire
Effectives pour 2009	1,327,066
Approuvées pour 2010	1,453,530
Proposées pour 2011	1,259,990
<ul style="list-style-type: none"> • Salaires • Services • Voyages • Matériel 	1,003,290 44,000 188,200 24,500

Prévisions par objectif et par année pour 2010-2013 (CHF)

Objectif	2010	2011	2012	2013
1. Faire de l'UIP une organisation mondiale	295,700	266,550	309,200	315,380
2. Exercer une meilleure gouvernance mondiale	224,500	43,700	44,560	45,460
3. Renforcer le fonctionnement de l'UIP	0	31,050	31,670	32,300
> frais de personnel non imputés à d'autres postes	933,330	918,690	926,050	944,570
> Total général	1,453,530	1,259,990	1,311,480	1,337,710

Impact sur l'environnement

Bon nombre d'activités ont un impact négatif immédiat sur l'environnement dans la mesure où elles entraînent des déplacements pour les participants et le personnel. Dans toute la mesure du possible, on s'en remettra aux moyens électroniques pour la communication d'informations et l'organisation des contacts.

II. COMMUNICATION

La Division de la communication est une nouvelle division au sein de l'UIP. Elle assume les fonctions d'information et de communication, et celles liées à l'élaboration et à la maintenance du site Web de l'UIP, qui relevaient jusque-là de la Division des relations extérieures. Le budget de cette division ne reflète pas l'intégralité des propositions requises pour la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de communication. Celles-ci seront examinées par le Comité exécutif avant la présentation du budget aux Membres à la 123^{ème} Assemblée.

Objectif général

Générer et exploiter les occasions de faire connaître l'action des parlements, des parlementaires et de l'UIP de manière à développer une perception nouvelle de l'Organisation à l'extérieur.

Questions et défis en 2011

Avec la création d'une Division de la communication en 2010, l'UIP a reconnu le besoin d'une nouvelle approche de ses relations publiques s'accordant davantage avec les exigences actuelles.

L'Organisation a déjà une politique de communication. Pour 2011, le défi à relever sera de la mettre en pratique. Cela suppose une refonte générale du site Web et une nouvelle approche des publications et des médias. Le site Web doit être entièrement revu, modernisé et simplifié. Ce travail sera fait en partie d'ici à la fin de 2010, l'année prochaine étant consacrée à l'élaboration d'un contenu dynamique du site, avec le recrutement d'un nouvel administrateur du site.

L'année 2011 verra également la mise en œuvre d'une nouvelle politique en matière de publications, soucieuse entre autres d'éviter la duplication de documents figurant déjà sur le site et de réduire les dépenses d'impression de ces documents. Cela se fera en parallèle avec une approche plus dynamique à l'égard des médias mondiaux, les grands quotidiens et hebdomadaires internationaux, les invitant à se faire l'écho des réflexions qui occupent l'UIP.

Ce processus prendra appui sur une campagne visant à encourager l'appropriation de l'Organisation par ses Membres. En bref, cela signifie que les parlementaires du monde entier seront informés du travail accompli par l'UIP et que, à partir de là, il sera fait en sorte de pérenniser l'intérêt ainsi suscité.

La refonte du dispositif de communication de l'UIP ne pourra pas se faire en l'espace d'un an, mais 2011 sera une année de changements vastes et profonds en la matière.

Parité hommes-femmes

La Division de la communication fera siens les efforts visant à assurer une représentation équitable des femmes dans toutes les relations publiques et dans l'action déployée auprès des médias. Elle veillera également à ce que les communications produites par l'UIP reflètent bien sa politique de parité hommes-femmes quant au fond et à la forme.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
<i>Objectif 1 : Moderniser l'image de l'UIP dans les parlements, au sein de la communauté internationale et auprès du grand public</i>		
Œuvrer à une meilleure reconnaissance du nom de l'UIP en réorganisant les services d'information et de communication, conformément à la stratégie de communication	Stratégie de communication de l'UIP plus ciblée et plus efficace; gain d'efficacité grâce à une plus large utilisation des moyens de communication modernes.	Information plus dynamique des parlementaires, du personnel des parlements et des partenaires internationaux par l'UIP

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Fournir une information de base sur l'UIP aux parlements du monde entier grâce à une campagne ciblée par voie de courrier postal ou électronique	Davantage de parlementaires dans le monde sont sensibilisés à l'UIP	Retour d'information témoignant d'un intérêt nouveau

Objectif 2 : Agir par l'entremise des publications et des médias pour une meilleure compréhension des objectifs et de la raison d'être de l'UIP

Appliquer une nouvelle politique de publications sur la base de la stratégie de communication et des résultats du processus en cours d'évaluation des manuels.	Diffusion efficace aux parlements d'informations dont l'utilité est vérifiable	Retour d'information des parlements sur leurs besoins en matière de publications
Organiser les activités de presse et de relations publiques autour de trois ou quatre commémorations internationales majeures, telles que la Journée internationale de la femme, la Journée internationale de la démocratie, la Journée mondiale sida, etc.	Sensibilisation accrue du grand public à l'action de l'UIP dans les domaines concernés	Bonne couverture : attention des médias ciblée sur les vraies nouvelles
Organiser des manifestations à l'intention des médias lors des Assemblées de l'UIP et autres grandes réunions, en parallèle avec des expositions mieux conçues pour y présenter les activités de l'UIP	Gain de notoriété de l'UIP dans la presse nationale et internationale	Nombre de communications diffusées à la télévision et à la radio, et d'articles de presse dans les journaux et sur l'internet
Produire certaines publications de l'UIP et mettre fin à la publication de certaines autres	Information attrayante et accessible	Demande

Objectif 3 : Faire du site Web de l'UIP un pôle de référence reconnu qui soit largement consulté par les parlementaires et par le grand public

Remodeler le caractère du site en s'écartant de la présentation de l'UIP comme une institution où se tiennent des réunions traitant les mêmes thèmes de manière répétitive et faire de ce site une référence reconnue sur la collaboration internationale entre les parlements	Prise de conscience accrue du rôle utile que joue l'UIP	Respect de l'Organisation
Amélioration fonctionnelle et graphique des points d'entrée principaux du site, notamment de la page d'accueil, en accord avec un nouveau cahier des charges en matière de présentation graphique	Conception plus attrayante et consultation améliorée, correspondant davantage aux besoins des parlementaires, des administrateurs et assistants parlementaires, des utilisateurs du monde politique et du public en général	Nombre de consultations en hausse et échos positifs des utilisateurs
Revoir le concept général du site et si nécessaire éliminer les données obsolètes Créer de nouvelles sections ; assurer une mise à jour quotidienne	Site plus dynamique et autorisant de fréquentes modifications Présentation plus homogène de toutes les sections Utilisation plus imaginative des vidéos, des graphiques et des outils interactifs	Conception moderne et attrayante, navigation interne facilitée
Faciliter la recherche d'informations sur le site	Application d'outils de navigation perfectionnés	Echos positifs des utilisateurs

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire
Effectives pour 2009	450,912
Approuvées pour 2010	584,860
Proposées pour 2011	585,040
<ul style="list-style-type: none"> • Salaires • Services • Voyages • Matériel 	462,290 67,000 0 55,750

Prévisions par objectif et par année pour 2010-2013 (CHF)

Objectif	2010	2011	2012	2013
1. Moderniser l'image de l'UIP	0	27,000	27,540	28,090
2. Publications et médias	104,000	65,750	67,060	68,410
3. Site Web de l'UIP	37,500	30,000	30,600	31,210
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	443,360	462,290	502,800	512,870
> Total général	584,860	585,040	628,000	640,580

Impact sur l'environnement

Les moyens de communication modernes font appel à des technologies de l'information économes en énergie et produisant peu d'émissions. Le travail se fait pour l'essentiel en ligne et par échange de courriels qui n'ont que peu d'effets sur l'environnement. L'accent mis sur la distribution de publications sous la forme de fichiers au format PDF de préférence à l'expédition de livres et de revues dans le monde entier peut également avoir un effet bénéfique sur l'environnement.

III. MEMBRES ET RELATIONS EXTERIEURES

Avec cette nouvelle Division, le Secrétariat entend tirer parti du travail accompli avec les Parlements membres et renforcer davantage les liens institutionnels, le dialogue et la coopération entre l'Organisation et ses Membres. Cette division est chargée de l'organisation et du bon fonctionnement des Assemblées de l'UIP et collabore avec les Membres pour assurer la bonne application des résolutions et décisions prises par les organes directeurs de l'UIP. Elle coordonne la coopération avec les Nations Unies et s'efforce de nouer des contacts et des relations plus solides avec les autres partenaires – assemblées et organisations parlementaires, organisations internationales, fondations, groupes de réflexion et organisations non gouvernementales (ONG).

ASSEMBLEES DE L'UIP ET RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS MEMBRES

Objectif général

Renforcer le dialogue et la coopération avec les Parlements membres et progresser dans la voie d'une Union interparlementaire universelle. Faciliter le travail politique des Membres de l'UIP pendant les Assemblées de l'UIP, favoriser les contacts, la coordination et les échanges de données d'expérience entre les parlements et entre leurs membres, et encourager le suivi et la mise en œuvre des recommandations et décisions adoptées aux Assemblées de l'UIP et la communication de rapports à ce propos.

Questions et défis en 2011

Les Assemblées de l'UIP sont pour les Parlements membres l'occasion de traiter de questions fondamentales d'intérêt mondial et régional. Les débats auxquels elles donnent lieu peuvent avoir une influence positive sur l'environnement politique dans lequel travaillent les décideurs nationaux. Les discussions approfondies entre Membres de l'UIP et les accords entre eux peuvent contribuer à l'instauration de la paix, du développement et de la démocratie.

Plus les questions d'intérêt mondial deviennent complexes et critiques, plus il est difficile d'établir la documentation et de remplir les conditions nécessaires pour que les décisions soient prises en connaissance de cause. Il est essentiel de choisir avec soin les questions les plus pertinentes, de se préparer davantage et d'élargir la participation pour que le débat aille davantage en profondeur lors de sessions relativement courtes. La concertation entre les Membres doit se poursuivre et se développer durant toute l'année, de manière à renforcer l'implication des Membres et leur compréhension de l'UIP, ainsi que la capacité de l'UIP à répondre à leur besoins et attentes. Il faudra aussi poursuivre les efforts particuliers visant à amener un plus grand nombre de parlements dans l'UIP et à faire de celle-ci une organisation véritablement universelle.

Avec le temps, la documentation est devenue plus complexe, et la charge de travail a augmenté : il faut en effet du personnel compétent pour rédiger, éditer, traduire, produire et distribuer la documentation, souvent dans des délais très courts. Les nouvelles technologies permettent de diffuser rapidement les documents par voie électronique mais des exemplaires papier sont encore nécessaires pour assurer la distribution partout. Dans le cadre des Assemblées, la demande de réunions annexes nécessitant services, locaux et interprétation ne cesse de croître.

Obtenir que les Parlements membres fassent rapport sur les mesures qu'ils ont prises pour donner suite aux résolutions et aux décisions reste un défi majeur qui demande des efforts accrus de la part de l'UIP et de ses Membres. Par ailleurs, la prolifération des organisations et des réseaux parlementaires devra retenir davantage l'attention de l'UIP pour une cohérence et une coopération accrues.

Parité hommes-femmes

Trois organes – la Réunion des femmes parlementaires, le Comité de coordination des Femmes parlementaires et le Groupe du partenariat entre hommes et femmes – veillent à ce que les femmes déléguées participent aux débats de l'Assemblée et à ce que les questions de parité et les points de vue des femmes tiennent une place importante dans ces discussions. Les Membres veulent qu'au moins 30 pour cent des délégués prenant part aux Assemblées de l'UIP soient des femmes.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Maintenir des relations étroites avec tous les Parlements membres par des contacts fréquents et constructifs et fournir des informations sur la structure et le fonctionnement de l'UIP aux administrateurs parlementaires qui conseillent les parlementaires		
Rapport sur les activités menées par les Membres de l'UIP	Suites données par les Parlements membres aux résolutions adoptées par l'Assemblée	Qualité de l'information communiquée sur le suivi et le nombre de rapports
Succès du séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire	Les Parlements membres sont bien informés sur la structure et le fonctionnement de l'UIP	Participation de fonctionnaires parlementaires directement chargés d'assister leurs délégations Nombre de participants
Maintien et développement de la capacité du Secrétariat à entretenir des relations régulières avec les Parlements membres	Amélioration du courrier (postal et électronique) et des systèmes de communication	Arrivée plus rapide à destination Utilisation accrue du courriel
Objectif 2 : Nouer activement des contacts avec les parlements qui ne sont pas encore Membres de l'UIP		
Renforcer les relations avec les parlements non Membres, en particulier dans la région Océanie-Pacifique et dans les Caraïbes, et faciliter leur participation aux Assemblées et aux réunions spécialisées de l'UIP	Avancées dans la voie de l'adhésion de ces parlements à l'UIP Participation de délégations parlementaires aux 124 ^{ème} et 125 ^{ème} Assemblées et à d'autres réunions	Dialogue avec la direction et les membres des parlements Décisions d'adhésion à l'UIP Participation aux activités de l'UIP
Renforcer les relations avec le Congrès américain et faciliter la participation de ses membres aux Assemblées et aux réunions spécialisées de l'UIP	Poursuite des efforts visant à l'adoption par les Etats-Unis d'un texte de loi devant leur permettre de revenir à l'UIP et suivi des progrès réalisés dans ce domaine Participation de délégations des Etats-Unis aux 124 ^{ème} et 125 ^{ème} Assemblées et à d'autres réunions	Dialogue avec la direction et les membres du Congrès Décision de rejoindre l'UIP Participation aux activités de l'UIP
Organiser une manifestation de l'UIP au Congrès américain et une autre soit dans la région Océanie-Pacifique, soit dans les Caraïbes	Prise de conscience accrue parmi les participants de l'action menée par l'UIP et des avantages d'être Membre de l'Organisation	Echos positifs des participants
Objectif 3 : Fournir un appui aux organes directeurs en préparant leurs sessions, en veillant à ce qu'elles se déroulent sans heurts, et en diffusant dans les délais une documentation de qualité, très lisible et facile d'accès, les comptes rendus après les sessions et les résolutions qui définissent la politique générale		
124 ^{ème} Assemblée à Panama avec des débats dans trois Commissions permanentes, des réunions-débats et plusieurs autres manifestations parallèles	Adoption de résolutions définissant des politiques générales et des stratégies et donnant des orientations claires aux Parlements membres et au Secrétariat de l'UIP sur leur mise en œuvre	Nombre de parlements représentés et nombre de femmes déléguées
125 ^{ème} Assemblée à Berne avec un débat général, une réunion de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies et des réunions-débats	Adoption de résolutions portant sur la participation des parlements aux travaux des Nations Unies et donnant des orientations claires aux Parlements membres et au Secrétariat de l'UIP sur leur mise en œuvre	

Assistance aux délégations et aux Groupes géopolitiques pour l'organisation de leurs réunions, de contacts bilatéraux, etc.	Communication efficace et utile entre les Membres aux Assemblées	Mise à disposition de salles de réunion et autres facilités lors des Assemblées
Visites préparatoires dans les pays où pourraient se tenir de futures Assemblées de l'UIP	Apport d'informations nécessaires et d'explications détaillées sur les particularités et l'organisation des Assemblées de l'UIP	Assemblées bien organisées Les Parlements membres disposent sur place et en temps utile de tous les services requis, ce qui rehausse la qualité de leur participation aux Assemblées
Réunions des femmes parlementaires aux Assemblées	Apport substantiel des femmes parlementaires aux travaux de l'UIP	Forte participation de femmes parlementaires

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire
Effectives pour 2009	2,836,496
Approuvées pour 2010	3,003,400
Proposées pour 2011	2,839,050
• Salaires	2,418,760
• Services	71,300
• Voyages	254,290
• Matériel	94,700

Prévisions par objectif et par année pour 2010-2013 (CHF)

Objectif	2010	2011	2012	2013
1. Session d'information	5,000	7,000	7,140	7,280
2. Approche active des parlements non encore membres	17,600	11,490	11,720	11,950
3. Première Assemblée	851,300	854,500	871,600	889,030
4. Deuxième Assemblée	471,500	353,700	501 300	511,320
Dépenses du programme général	61,900	34,400	65 000	66,300
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	1,596,100	1,577,960	1 609 520	1,641,810
> Total général	3,003,400	2,839,050	3 066 280	3,127,690

Impact sur l'environnement

Ce sont les déplacements du personnel à l'occasion des Assemblées qui, pour l'UIP, contribuent le plus aux émissions de gaz à effet de serre de portée 3. Le choix du lieu des Assemblées a une incidence sur le total des émissions – lorsqu'il est proche des centres de communication et d'un grand nombre de parlements, le total des déplacements est moindre. Sur place, l'UIP demande aux parlements hôtes de choisir dans toute la mesure du possible des sources d'approvisionnement durables et recrute sur place du personnel temporaire qualifié pour réduire le nombre de déplacements nécessaires.

COOPERATION AVEC LES NATIONS UNIES ET AUTRES PARTENAIRES

Objectif général

Consolider le partenariat stratégique entre l'UIP et le système des Nations Unies et faire en sorte d'amplifier la voix parlementaire dans les affaires internationales. Faire progresser le dialogue et la coopération avec les autres partenaires, et notamment les organisations internationales, les gouvernements, les grands groupes de réflexion, les fondations et les ONG.

Questions et défis en 2011

L'UIP doit, pour le long terme, renforcer sa position d'organisation parlementaire par laquelle s'organise l'essentiel de la coopération entre les parlements et l'Organisation des Nations Unies : comme les années précédentes, ce défi de taille demeure. Elle doit répondre aux demandes de coopération entre les milieux parlementaires et l'ONU, qui se font de plus en plus nombreuses et viennent tant des organes et institutions des Nations Unies que des parlementaires eux-mêmes. Pour ce faire, elle doit mobiliser les Parlements membres, prendre plus spécialement contact avec les parlementaires qui travaillent sur des questions inscrites à l'ordre du jour onusien et coopérer plus étroitement avec les organisations parlementaires régionales et autres. L'UIP doit aussi prêter une attention particulière aux moyens dont elle devrait idéalement se doter pour atteindre cet objectif ambitieux.

Les préparatifs de la 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement ont par ailleurs révélé le besoin de pousser plus avant la réflexion et les débats entre les Membres concernant la route à suivre et les moyens à mettre en œuvre pour faire passer le partenariat UIP-ONU à la vitesse supérieure. Le nouveau point inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la *Coopération entre les Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP* devrait offrir l'occasion de consultations et d'échanges au niveau national, entre les instances législatives et les gouvernements, quant à la manière de développer la dimension parlementaire aux Nations Unies.

L'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies a pris une place accrue au fil des ans. Désormais, c'est une manifestation conjointe ONU-UIP et le rapport de synthèse correspondant est distribué en tant que document de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Audition offre une occasion importante de peser sur l'agenda des Nations Unies, et en tant que telle, cette occasion mérite d'être explorée plus avant, surtout en ce qui a trait à la détermination du programme et au contenu des Auditions annuelles.

L'évolution des relations ONU-UIP est allée de pair avec celle de la fonction du Bureau de l'UIP à New York. Ce sont chaque année une douzaine de déclarations qui sont faites devant l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres organes, reflétant les résolutions de l'UIP et ses activités dans différents domaines de l'agenda mondial. De plus en plus fréquemment, l'UIP est invitée à participer en tant que partenaire à part entière dans les débats politiques et les processus de prise de décisions des Nations Unies, s'agissant entre autres de l'instauration de la paix, de la coopération au développement ou de la gouvernance démocratique. Le Bureau de l'UIP à New York a un rôle plus actif à jouer au niveau de l'information des Parlements membres de l'UIP concernant les grands processus de délibération et de négociation en cours aux Nations Unies, et pourrait ainsi contribuer à une meilleure intégration des questions mondiales et des opérations de l'ONU dans le travail quotidien d'élaboration des lois et de contrôle par les parlements de l'action des gouvernements.

La Commission UIP des Affaires des Nations Unies et son groupe consultatif sont invités à jouer un rôle de plus en plus important sur le plan de l'évaluation des progrès accomplis dans la coopération ONU-UIP, la mise sur pied d'auditions avec de hauts fonctionnaires des Nations Unies, et l'examen du fonctionnement général de l'ONU et de sa réforme. Le Groupe consultatif aura besoin d'être renforcé et de mettre au point un programme de travail, lequel comprendra des missions sur le terrain et au moins une session de fond chaque année.

La crise économique et financière mondiale a souligné la nécessité d'une prise de conscience accrue des parlements et d'un examen scrupuleux des institutions financières internationales. Les enseignements tirés de la coopération avec les Nations Unies au cours de la décennie écoulée apportent un éclairage utile sur la manière dont l'UIP pourrait procéder dans son approche des institutions financières internationales. Un premier pas dans cette voie sera l'instauration d'une communication et d'une coopération plus régulières avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

L'UIP doit aussi interagir davantage avec d'autres partenaires, parmi lesquels les fondations, les groupes de réflexion et les ONG. Cela peut se faire de multiples façons, notamment par une participation accrue aux Assemblées de l'UIP et à d'autres réunions, ou par des projets conjoints mettant en commun les avantages comparatifs de plusieurs organisations (à l'instar d'iKNOW Politics). Il y a également place pour des relations bien plus significatives avec les associations de partis politiques.

Parité hommes-femmes

Le Bureau de l'Observateur permanent à New York s'emploiera à ce que les rôles soient mieux répartis entre hommes et femmes lors des réunions qu'il organise aux Nations Unies. Il tiendra aussi de mieux rendre compte dans ses rapports de la place de la parité hommes-femmes dans les débats de l'ONU.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Consolider les relations de travail avec les Nations Unies et exploiter de nouvelles possibilités de coopération		
S'acquitter du mandat énoncé dans les précédentes résolutions de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'UIP et l'ONU et commencer à appliquer la nouvelle résolution 2010, qui devrait marquer un bond qualitatif dans la nature des relations entre les Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP.	Reconnaissance et soutien accrus des parlements et des Etats membres de l'ONU Consolidation des relations entre l'UIP et l'ONU Amplification de la voix parlementaire dans les Affaires des Nations Unies	Nouvelle résolution forte de l'Assemblée générale des Nations Unies Participation plus régulière de parlementaires dans les délégations nationales aux grandes conférences de l'ONU Davantage de parlementaires appelés à prendre la parole dans les grandes conférences de l'ONU
Diffuser les résultats de la 3 ^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement Œuvrer à la traduction de ses recommandations dans la mise en place d'un partenariat renforcé entre l'ONU et l'UIP	Les Etats membres de l'ONU ont une meilleure perception de la vision des Présidents de parlement concernant un partenariat ONU-UIP renforcé	Renforcement du cadre institutionnel de la coopération ONU-UIP
Faciliter la participation de hauts fonctionnaires de l'ONU aux Assemblées de l'UIP et à la Commission UIP des Affaires des Nations Unies	Les Membres de l'UIP connaissent mieux les travaux de l'ONU et les parlements contribuent davantage à l'exécution des engagements internationaux	Au moins deux hauts fonctionnaires de l'ONU à chaque Assemblée Echos positifs des Membres de l'UIP
Consultation et coordination régulières entre l'UIP et l'ONU	Coordination de haut niveau avec des représentants de l'ONU sur un plan d'action commun ONU-UIP préluant à de nouvelles initiatives	Une ou plusieurs initiatives concrètes nouvelles
Poursuite des échanges sur les opérations avec le PNUD, le DPA, la Commission de consolidation de la paix, le Conseil économique et social et d'autres institutions ou organes des Nations Unies basés à New York	Consolidation des initiatives communes en cours et recherche de voies nouvelles d'engagement	Des consultations et une coopération plus étroites et plus régulières dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et de la démocratie
Objectif 2 : Amplifier la voix de l'UIP à l'ONU et rendre plus sensible la présence politique de l'UIP à l'ONU		
Interventions régulières de l'UIP aux réunions de l'ONU, notamment à la session annuelle de l'Assemblée générale, aux sessions de la Commission de consolidation de la paix, du Conseil économique et social et de ses commissions, etc.	Le soutien des parlements aux activités de l'ONU est mis en lumière, de même que le rôle qu'ils jouent dans l'exécution des engagements internationaux	Dix interventions, au moins trois rapports ou résolutions de l'ONU mentionnant le travail de l'UIP ou le rôle des parlements/parlementaires
Veiller à assurer une contribution parlementaire aux grandes conférences internationales de 2010 : la quatrième Conférence mondiale sur les PMA (PMA IV), la Conférence internationale sur l'efficacité de l'aide, le Sommet de la jeunesse 2011, la 17 ^{ème} Conférence des Parties (COP 17) (changements climatiques), etc.	Le fossé se comble entre les engagements internationaux et leur application concrète au niveau national La prise en charge se renforce au niveau national et les solutions mondiales trouvent un soutien	Le rôle parlementaire se reflète dans les documents publiés à l'issue des grandes réunions de l'ONU Les questions mondiales figurent en bonne place à l'ordre du jour des parlements nationaux

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Trois manifestations au Siège de l'ONU par lesquelles les parlements fournissent un apport au programme de travail de l'ONU	Interaction directe entre parlementaires, fonctionnaires de l'ONU et représentants permanents	Assistance nombreuse Débat de fond Résultats intéressants distribués aux parlements nationaux et aux Etats membres de l'ONU
Audition parlementaire conjointe ONU-UIP	Les parlements peuvent fournir un apport qui informe directement la prise de décisions de l'ONU sur des questions internationales d'actualité	Assistance nombreuse Bon débat Satisfaction des participants Rapport final publié comme document officiel de l'ONU Au moins une conclusion reprise à son compte par l'ONU
Une réunion du Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies, qui donne des orientations de politique générale et indique quel soutien apporter	Contrôle parlementaire renforcé de la réforme de l'ONU Conclusions et recommandations parlementaires intégrées aux travaux de l'ONU	Un rapport annuel présenté à l'ONU Echos positifs et participation plus large des parlements aux travaux de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies
Mission du Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies tendant à évaluer la réussite de l'approche "Unis dans l'action", soit les efforts d'intégration des opérations de l'ONU sur le terrain	Meilleure connaissance des opérations de l'ONU sur le terrain et de leur réorganisation actuelle, entreprise en vue d'une meilleure efficacité générale et d'une plus grande adhésion aux plans de développement nationaux	Qualité du rapport final de la mission sur le terrain Au moins une proposition adoptée par la Commission UIP des Affaires des Nations Unies et présentée à l'ONU
Suivi des sessions parlementaires tenues en 2010 à l'occasion des grandes Conférences internationales, en particulier le Sommet sur les OMD et la Conférence internationale sur le climat	Meilleure connaissance des dossiers et suivi parlementaire plus significatif Contribution des parlements à la formulation et la mise en œuvre de solutions	Echos positifs sur les initiatives parlementaires

Objectif 3 : Mettre au point un programme de coopération avec les institutions financières internationales et continuer de développer les relations avec les fondations et les groupes de réflexion susceptibles d'appuyer les activités de l'UIP

Efforts tendant à établir une communication et des relations de coopération régulières avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international	Débuts d'une dimension parlementaire dans les institutions financières internationales	Une activité commune Participation des IFI à au moins deux réunions ordinaires de l'UIP
Recherche de nouvelles occasions de coopérer avec des fondations et des groupes de réflexion qui puissent financer des activités de l'UIP	Propositions de projet spécifiques à réaliser dans divers domaines en coopération avec des partenaires extérieurs Des groupes de réflexion reconnus participent davantage aux activités de l'UIP, notamment sur le terrain	Une initiative nouvelle Participation régulière aux auditions et aux réunions-débats organisées pendant les assemblées de l'UIP

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire
Effectives pour 2009	1,162,987
Approuvées pour 2010	1,164,210
Proposées pour 2011	1,290,080
<ul style="list-style-type: none"> • Salaires • Services • Voyages • Matériel 	897,870 24,150 101,510 266,550

Prévisions par objectif et par année pour 2010-2013 (CHF)*

Objectif	2010	2011	2012	2013
1. Relations de travail avec les Nations Unies	249,500	271,090	288,400	294,170
2. Influence politique de l'UIP à l'ONU	162,800	180,820	168,800	172,200
3. Coopération avec les institutions financières internationales	0	9,990	149,700	152,700
> Frais de personnel non imputé à d'autres postes	751,910	828,180	834,650	851,350
> Total général	1,164,210	1,290,080	1,441,550	1,470,420

*taux de change appliqué : 1 dollar E.-U. = 1,158 CHF

Impact sur l'environnement

L'UIP recourt davantage, dans ses efforts de coopération avec les Nations Unies et autres partenaires, aux technologies de l'information et de la communication (TIC), qui consomment peu d'énergie et ne produisent que peu d'émissions. La communication et la coordination entre le Siège de Genève et le Bureau de New York se sont constamment améliorées au cours de l'année écoulée et des efforts continueront d'être faits, là où c'est possible, pour tenir des réunions virtuelles au Secrétariat et avec les partenaires, de façon à réduire encore les besoins de déplacements.

IV. PROGRAMMES

La nouvelle Division regroupe toutes les activités programmatiques au sein d'une seule et même unité. Outre les activités touchant à la paix et à la sécurité, ainsi qu'au développement, la Division reprend les cinq composantes de l'ancienne Division de la promotion de la démocratie, à savoir : i) la section Renforcement des capacités des parlements, qui œuvre au raffermissement de l'institution parlementaire; ii) un Centre d'information, qui établit des normes et des lignes directrices pour parlements démocratiques et constitue un fonds de connaissance accessible aux parlements; iii) un programme des droits de l'homme ayant vocation à protéger les droits fondamentaux des parlementaires et, plus généralement, à promouvoir les droits de l'homme; iv) un Programme du partenariat entre hommes et femmes, qui prône l'égalité des sexes dans la vie politique; et v) un programme chargé de l'enfance, qui veille au respect des droits de l'enfant.

*Comme cela est indiqué dans l'Introduction, les activités à financer par des contributions volontaires ainsi que les activités à financer à la fois par le budget ordinaire et par des contributions volontaires ont été mises en surbrillance dans les tableaux de la présente section relatifs au programme de travail; les premières apparaissent sur **fond gris clair** et les secondes sur **fond gris foncé**.*

Paix et sécurité

Objectif général

Renforcer la contribution des parlements à la paix en contribuant à instaurer un cadre propice au dialogue et à l'intégration dans l'institution parlementaire et en favorisant l'implication du Parlement dans les dossiers de sécurité nationale et régionale, et dans les initiatives de réconciliation.

Questions et défis en 2011

En 2011, l'UIP continuera à axer ses activités de consolidation de la paix sur les parlements de pays au sortir d'un conflit ou en transition et à promouvoir le dialogue entre les parties par le biais de son comité des questions relatives au Moyen-Orient et du Groupe de Facilitateurs concernant Chypre.

L'UIP continuera à promouvoir une forte contribution des parlements aux processus de réconciliation dans les pays au sortir d'un conflit. Pour ce faire, elle contribuera d'abord à s'assurer que les parlements eux-mêmes travaillent de manière inclusive et dans un climat de confiance. A cet égard, elle propose un mécanisme d'intervention rapide destiné à aider les parlements confrontés à des périodes d'instabilité politique, qui consiste à créer un cadre propice à un dialogue sans exclusive et qui permet aux participants d'identifier les problèmes, de discuter et d'adapter le règlement intérieur conformément au diagnostic qu'ils ont posé. L'UIP travaillera avec tous les acteurs du Parlement : le Président, les membres du Bureau, les Présidentes et Présidents de commissions et les porte-parole des partis politiques représentés dans l'Institution et proposera les mécanismes les plus adaptés pour promouvoir un parlement sans exclusive, et contribuer ainsi à la réconciliation nationale.

Le projet de l'UIP visant à renforcer la réconciliation dans les pays d'Afrique anglophone en amplifiant la contribution des parlements aux mécanismes de justice de transition, tels que les commissions Vérité et Réconciliation, les procès, programmes d'indemnisation des victimes et réformes des institutions, s'achèvera début 2011. L'UIP s'efforcera de mobiliser des ressources pour pouvoir poursuivre ce projet dans de nouveaux pays, pour permettre à davantage de parlements nationaux de confronter leurs expériences et de mettre en commun les bonnes pratiques en matière de promotion de la réconciliation nationale.

Compte tenu de son expérience auprès des parlements travaillant dans un contexte de sortie de conflit, le contrôle et la réforme du secteur de la sécurité prennent de l'importance dans l'action de l'Organisation visant à renforcer les capacités des parlements. Aussi continuera-t-elle, en 2011, à aider les parlements à développer leurs capacités à exercer valablement leurs fonctions de contrôle dans ce domaine.

Dans un cadre politique, l'intervention d'élections anticipées et des changements à la tête ou dans l'administration du Parlement peuvent avoir des répercussions sur la réalisation des projets. Le fait de travailler auprès de l'administration des parlements nationaux permet de créer une mémoire institutionnelle et, partant, de réduire l'incidence des changements liés aux élections. Par ailleurs, les divergences programmatiques au sein des parlements peuvent elles aussi nuire à la réalisation des projets, en particulier si certains partis doivent se voir retirer certains avantages politiques ou autres. Ceci est particulièrement vrai des activités visant à favoriser la réconciliation et le dialogue tant au sein du Parlement qu'à l'extérieur.

Parité hommes-femmes

Dans tous les projets de renforcement de l'institution parlementaire, il est fait une place importante à la sensibilisation à la question transversale de l'égalité hommes-femmes et à la nécessité d'assurer la participation des femmes à la prise de décision, en particulier dans les pays émergeant d'un conflit. Les parlements sont instamment priés de veiller à ce que des femmes participent pleinement aux activités du projet et à ce que les délégations aux séminaires soient équilibrées et comptent des femmes et des hommes. L'étude des conséquences des conflits pour les femmes se poursuivra dans le cadre inclusif du projet concernant l'instauration d'un mécanisme de dialogue et la réconciliation, qui encouragera aussi leur participation aux processus de consolidation de la paix et de réconciliation. Les activités relatives au secteur de la sécurité sensibiliseront les esprits aux aspects particuliers de l'insécurité pour les femmes et feront découvrir comment le processus parlementaire peut répondre à ces préoccupations et quels moyens employer pour associer davantage de femmes au débat sur la sécurité.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultat	Indicateurs
Objectif 1 : Améliorer la participation des parlements à la réconciliation nationale, notamment par la promotion du dialogue et d'un système de prise de décision sans exclusive au sein de l'Institution.		
Poursuite du projet sur la réconciliation destiné aux parlements des pays d'Afrique anglophone, avec des séminaires nationaux et une assistance à la mise en œuvre des programmes d'actions nationaux	(pour toutes les activités répertoriées dans la colonne de gauche) Sensibilité accrue à la justice de transition et connaissance des écueils que les parlements pourraient rencontrer sur le chemin de la réconciliation	(pour toutes les activités répertoriées dans la colonne de gauche) Davantage de débat au Parlement
Extension du projet susmentionné à d'autres parlements africains, dans un premier temps avec l'organisation d'un séminaire régional sur le processus de réconciliation, les mécanismes de justice de transition et les processus politiques sans exclusive	Plus grande implication des parlements dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des mécanismes de justice de transition	Mesures législatives visant à créer des commissions Vérité et Réconciliation ou autres instances analogues
Séminaires nationaux de suivi (de trois jours) sur la réconciliation pour les parlements de trois pays au plus ayant souhaité, lors du séminaire régional, travailler avec l'UIP à l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'action parlementaire national	Connaissance accrue des exigences pour reconstruire des sociétés viables, ainsi que du rôle et de la responsabilité du Parlement dans le processus de réconciliation, notamment au moyen de réformes institutionnelles contribuant à éviter de nouveaux conflits	Mise en œuvre des recommandations de ces commissions, en particulier quant à la réforme des institutions et à l'indemnisation des victimes
Aider les parlements à traiter les questions politiques et institutionnelles posant problème et à créer un cadre inclusif pour la prise de décision et le dialogue avec toutes les parties prenantes	Collaboration accrue entre le Parlement et les autres intervenants, notamment la Commission nationale des droits de l'homme et la Commission réconciliation et vérité, ainsi que la société civile D'une manière générale, plus grande implication des parlements dans les processus de réconciliation nationale, notamment par davantage de concertation et de dialogue avec toutes les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur du Parlement	Intégration dans la législation nationale des recommandations de la commission Réconciliation et Vérité Participation aux séminaires régionaux et nationaux; nombre de femmes présentes
Une conférence régionale visant à promouvoir l'échange d'expériences sur le dialogue généralisé et l'instauration de cadres de prise de décision sans exclusive	Recul de l'exclusion au Parlement, qui devient donc plus représentatif Meilleur fonctionnement de l'Institution, notamment des processus de prise de décision Meilleure interaction entre les différents intervenants de l'Institution	Nombre de parlements demandant une assistance à l'UIP Nombre de parlements indiquant une prise de décision plus sereine suite à l'assistance reçue de l'UIP
	Conscience accrue de l'importance d'un dialogue sans exclusive et de la tolérance dans le processus politique démocratique Bonnes pratiques du Parlement pour assurer le dialogue et l'inclusivité	Participation à la conférence régionale; nombre de femmes présentes; informations reçues sur la mise en œuvre des recommandations

Objectif 2 : Promouvoir le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité

Deux séminaires régionaux sur le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité	Conscience accrue du rôle du Parlement dans le contrôle du secteur de la sécurité Meilleure appréhension des difficultés relatives à la sécurité que rencontrent les parlements de pays sortant d'un conflit et plus grande mobilisation pour y remédier Meilleure appréhension et contribution accrue des parlements à la médiation pour la paix	Participation aux séminaires régionaux; nombre de femmes présentes; informations reçues sur la mise en œuvre des recommandations
Production d'un guide sur la participation des parlements à la gouvernance du secteur de la sécurité au sortir d'un conflit	Meilleure appréhension des problèmes de sécurité dans les Etats sortant d'un conflit et de la contribution que peuvent apporter les Parlements	Projet de guide (la version définitive devrait être prête en 2012)

Objectif 3 : Promouvoir le dialogue sur la situation au Moyen-Orient et à Chypre

Réunions du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et du Groupe de Facilitateurs concernant Chypre	Meilleure appréhension des défis actuels pour la paix et la réconciliation dans ces régions, dialogue accru entre les parties et implication plus forte de la communauté parlementaire internationale	Participation aux réunions; nombre de hauts responsables rencontrés; informations reçues sur la mise en œuvre des recommandations
--	---	---

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2009	0	387,250	387,250
Approuvées pour 2010	120,000	437,720	557,720
Proposées pour 2011	86,900	599,650	686,550
• Salaires	12,900	318,830	331,730
• Services	0	16,200	16,200
• Voyages	64,000	239,240	303,240
• Matériel	10,000	25,380	35,380

Prévisions par objectif et par source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Réconciliation, dialogue et prise de décision sans exclusive	40,000	306,020	346,020
2. Promouvoir le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité	46,900	249,210	296,110
3. Promouvoir le dialogue sur la situation au Moyen-Orient et à Chypre	0	0	0
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	0	0	0
> Coût d'administration du programme	0	44,420	44,420
> Total général	86,900	599,650	686,550

Prévisions par objectif et par année 2010-2013

Objectif	2010	2011	2012	2013
1 Réconciliation, dialogue et prise de décision sans exclusive	340,700	346,020	341,300	291,620
2. Promouvoir le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité	64,600	296,110	330,240	111,430
3. Promouvoir le dialogue sur la situation au Moyen-Orient et à Chypre	120,000	0	0	0
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	0	0	0	0
> Coût d'administration du programme	32,420	44,420	46,630	25,010
> Total général	557,720	686,550	718,170	428,060

Impact sur l'environnement

Nombre d'activités impliquent un déplacement des experts et des bénéficiaires, ce qui a un impact sur l'environnement. Cependant, des efforts sont faits pour réduire les déplacements. Le Secrétariat s'efforce, de plus en plus, de mettre l'information à disposition, principalement sous forme électronique.

Développement**Objectif général**

Renforcer la contribution des parlements au développement ainsi qu'à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Questions et défis en 2011

L'UIP va regrouper les activités existantes dans un programme unique pour le développement qui permettra d'aboutir à une plus grande cohérence interne ainsi qu'à des synergies renforcées entre ses différents éléments :

- En 2011, les efforts de développement de l'UIP seront étroitement liés aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les parlements ont un rôle très clair à jouer dans les efforts déployés au niveau mondial pour atteindre les OMD et l'UIP a pris plusieurs mesures en 2010 pour commencer à soutenir les parlements dans ce sens. Elle a notamment examiné la manière dont divers parlements travaillaient sur les OMD et leur participation à l'aide au développement, et a demandé comment les parlements et l'UIP peuvent jouer un rôle plus efficace pour atteindre ces objectifs. Disposant à présent d'une banque de connaissances, l'UIP est fermement engagée à apporter sa pierre à la réalisation des OMD dans le monde. En 2011, notamment, l'UIP poursuivra ses visites de travail auprès de plusieurs parlements de façon à mieux comprendre leurs pratiques opérationnelles. L'UIP cherchera à savoir, par exemple, comment les questions de développement sont traitées par les commissions de portefeuille qui en ont la responsabilité et, s'il en existe, dans quelle mesure des mécanismes parlementaires relatifs aux OMD peuvent présenter un intérêt. Les visites de travail comportent deux objectifs principaux : permettre à l'UIP non seulement de mieux comprendre le fonctionnement des parlements à ce sujet, mais également de partager les expériences d'autres parlements avec les parlements visités et faciliter davantage les contacts entre les parlements.
- Avec d'autres partenaires du Compte à rebours 2015, l'UIP poursuivra sa coopération afin d'inciter les parlements à redoubler d'efforts pour promouvoir la survie maternelle, néonatale et infantile dans 68 pays prioritaires, où se produisent 97 pour cent des décès maternels et infantiles enregistrés dans le monde. Les efforts de l'UIP viseront à contribuer à la réduction du nombre des décès et à l'amélioration des conditions de vie des mères et des enfants par le biais de l'action parlementaire, contribuant ainsi à la réalisation des OMD 4 (réduction de la mortalité infantile) et 5 (amélioration de la santé maternelle). Sous réserve du soutien fourni, des parlements nationaux seront désignés pour bénéficier d'activités de renforcement des capacités sur ces questions. Des études de cas sur le rôle des parlements dans la réalisation des OMD 4 et 5 seront effectuées.
- L'UIP poursuivra ses travaux sur l'efficacité de l'aide (OMD 8) en coopération avec le Forum des Nations Unies pour la coopération en matière de développement et le Groupe de travail de l'OCDE/du CAD sur l'efficacité de l'aide afin de mieux faire connaître le rôle des parlements dans l'aide au développement. Elle assurera le suivi de recommandations tirées d'études de cas réalisées au Cambodge, en Tanzanie, au Viet Nam et en Zambie, concernant la participation des parlements à la planification et à la supervision de l'aide au développement. Ces recommandations sont notamment les suivantes : la nécessité pour les parlements d'être intégrés aux structures de décision mises en place par les bailleurs de fonds et l'Exécutif dans les pays; de pouvoir accéder aux informations sur les flux d'aide et les modalités d'attribution de cette aide; de disposer du temps et des capacités nécessaires pour analyser les budgets annuels et d'autres documents connexes; de renforcer les capacités des parlements et obtenir un soutien des bailleurs de fonds à cet égard; de financer davantage le budget et recourir moins à des ressources extrabudgétaires.

- L'UIP s'efforcera d'encourager le Groupe consultatif sur le VIH/sida à focaliser son attention sur la question de la proportion importante de fonds extrabudgétaires dans le secteur de la santé et à proposer des solutions. Si le VIH/sida demeurera une priorité en 2011, les activités seront étendues pour inclure le paludisme et la tuberculose. L'UIP s'efforcera d'aider les parlements à assurer un contrôle plus efficace de l'aide internationale destinée au secteur de la santé. L'UIP continuera à collaborer avec l'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour combattre les lois punitives et discriminatoires relatives au VIH.
- Le plan de cette année comprend un nouveau domaine d'activité portant sur les institutions de Bretton Woods. Dans un premier temps, l'UIP va recenser et évaluer les pouvoirs existants des parlements en rapport avec ces institutions, notamment la capacité des commissions parlementaires à convoquer ces institutions auprès des parlements. Pour veiller à ce que les politiques nationales de développement soient véritablement "nationales", il est nécessaire que les parlements prennent part au processus, avec un réel accès aux informations, et qu'ils puissent convoquer les institutions et l'Exécutif, dans le cadre de leurs fonctions de contrôle, pour permettre une meilleure appropriation des programmes nationaux. Dans le même sens, l'UIP continuera à œuvrer pour assurer une forte contribution des parlements aux réflexions et aux décisions à l'échelle mondiale sur le développement futur des PMA. Elle intégrera ces activités dans le cadre plus large des OMD.
- En ce qui concerne le commerce et le développement, l'UIP, en coopération avec le Parlement européen, continuera à renforcer le rôle du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC.
- L'UIP continuera à prendre part aux travaux du Comité consultatif portant sur l'élaboration d'un projet de texte modèle sur l'aide internationale en cas de catastrophe, conduits par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
- Comme suite aux demandes formulées par les parlementaires lors de la réunion de l'UIP qui a eu lieu à l'occasion de la Conférence sur le climat à Copenhague, et à de nouvelles demandes effectuées depuis par plusieurs parlements, l'UIP continuera à suivre le dialogue international sur les changements climatiques. Elle apportera en outre une dimension parlementaire à la réunion internationale sur les changements climatiques.

Parité hommes-femmes

Les activités de l'UIP en matière de développement visent à améliorer l'équilibre entre les sexes, et l'ensemble des initiatives s'efforceront d'intégrer la dimension genre. Les parlements sont instamment priés de veiller à ce que les femmes participent pleinement aux activités du projet et à ce que les délégations aux séminaires soient équilibrées et comptent des femmes et des hommes.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Incorporer les OMD dans les travaux des parlements		
Assurer le suivi de l'étude de 2010 sur les commissions parlementaires en suivant l'évolution de nouvelles commissions (2 pays en Afrique subsaharienne)	(applicables généralement aux activités énumérées dans la colonne de gauche) Les parlements participent plus activement à la réalisation des OMD Les parlements participent à l'élaboration des programmes nationaux sur les questions de développement et sont en mesure d'effectuer des comparaisons avec les objectifs fixés dans le cadre des OMD	Identification du mode opératoire des OMD dans au moins 25 pays
Assurer un contrôle parlementaire des rapports/plans nationaux sur les OMD dans au moins 10 parlements		Nombre de rapports révisés
Table ronde régionale au sein des parlements sur "Les manières de travailler avec les OMD" et assurer le suivi au Sommet 2010 sur les OMD		Nombre de parlements participant aux tables rondes
Création d'un réseau virtuel de parlementaires participant à la réalisation des OMD afin de partager les meilleures pratiques et s'épauler mutuellement		Nombre de parlementaires faisant partie des réseaux virtuels d'entraide concernant les parlementaires et les OMD

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 2 : Encourager les parlements à adopter un rôle plus dynamique dans le contrôle de l'aide au développement		
Assurer la participation et la contribution des parlements aux résultats du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui aura lieu à Séoul	Les résultats du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide reflètent bien les préoccupations des parlements	La mesure dans laquelle les préoccupations des parlements sont reflétées dans les résultats du Forum des Nations Unies pour la coopération en matière de développement et du Groupe de travail de l'OCDE/du CAD sur l'efficacité de l'aide, en particulier dans les résultats du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide
Participer au Groupe de travail de l'OCDE/du CAD sur l'efficacité de l'aide (quatre réunions) et, en particulier, à ses activités sur l'appropriation et la responsabilité démocratiques	Les parlements sont habilités à s'acquitter de leur rôle conformément à ce qui a été établi par la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra	Nombre de parlementaires qui participeront aux réunions
Développer des activités pour aider les parlements de pays dépendants de l'aide à jouer un rôle dynamique dans les discussions et les décisions concernant le développement et l'aide au développement, sur la base des recommandations contenues dans quatre études de cas sur la participation des parlementaires à l'aide au développement. Un accent sera mis sur la région Asie-Pacifique, où l'UIP est déjà active à travers une facilité pour développer les capacités en vue d'un développement efficace (CDDE)	Les parlements sont des membres actifs de mécanismes pertinents de coordination de l'aide dans les pays, ont un meilleur accès aux informations concernant l'aide, et sont en mesure d'influencer les politiques nationales en matière d'aide	Nombre de parlementaires qui recourent activement au Document d'orientation de l'UIP-CDDE sur l'efficacité de l'aide (2010) Nombre de parlementaires qui auront tiré profit des activités de renforcement des capacités devant être planifiées avec le CDDE et d'autres partenaires (notamment en Afrique)
Participation à l'enquête mondiale des Nations Unies sur la responsabilité mutuelle en collaboration avec le l'ONU/DAES et le PNUD	Les parlements sont davantage en mesure de superviser la formulation et la mise en œuvre de plans et de programmes de développement, et parviennent à mieux comprendre le fonctionnement de l'aide à l'intérieur des pays	Nombre de parlementaires ayant réalisé des progrès du point de vue de leur capacité à exiger des gouvernements et des bailleurs de fonds qu'ils rendent des comptes
Examen de la législation qui autorise les parlements à donner leur aval à des accords d'emprunt conclus entre le Gouvernement et les institutions de Bretton Woods (IBW), et mise en commun des pratiques avec d'autres parlements; l'examen portera également sur les pratiques parlementaires consistant à inviter les représentants des IBW à participer aux auditions formelles des commissions sur les DRSP, les accords d'emprunt, etc. Etude d'évaluation de la participation de deux parlements à l'élaboration et à la supervision des DRSP de leur pays, et reproduction des meilleures pratiques au sein d'autres parlements	Autonomisation des parlements vis-à-vis des institutions de Bretton Woods à l'intérieur des pays Acquisition de savoirs institutionnels (UIP) sur la façon dont les parlements interagissent réellement avec les IBW dans leur propre pays Elaboration par l'UIP de recommandations de politique claires à l'intention des IBW sur la manière d'impliquer les parlements à l'intérieur des pays	Nombre de pays effectivement retenus pour les activités Qualité des informations obtenues, et la mesure dans laquelle l'UIP aura pu les partager avec les parlements du monde entier

Objectif 3 : Encourager les parlements à s'engager dans l'élaboration de politiques en matière de VIH/sida et renforcer le contrôle parlementaire des politiques sur le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose

<p>Œuvrer pour changer les lois punitives et discriminatoires relatives au VIH/sida</p>	<p>Meilleure sensibilisation des parlements et des parlementaires aux interventions en matière de VIH/sida fondées sur les droits humains et des données factuelles</p> <p>Débat parlementaire plus nourri sur l'impact des lois punitives et discriminatoires sur la riposte au VIH</p> <p>Amélioration de la législation en vigueur pour protéger les droits humains et accélérer la mise en place de programmes et de services efficaces en matière de VIH</p> <p>Les parlementaires dénoncent la stigmatisation et la discrimination, l'inégalité entre les sexes et les autres facteurs clés dans l'épidémie du VIH, et demandent aux gouvernements de prendre des mesures</p>	<p>Nombre de lois promulguées ou réformées dans le but de protéger les droits humains et accélérer la mise en place de programmes et de services efficaces relatifs au VIH</p>
<p>Organiser des sessions de formation aux niveaux national et régional afin d'aider les parlements individuels à traduire les engagements pris dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et la Déclaration politique sur le VIH/sida en un cadre législatif solide</p> <p>Session de formation sur la réforme des lois relatives au VIH dans au moins 3 pays (Europe de l'Est et Asie centrale)</p> <p>Session de formation régionale pour les pays confrontés à des défis similaires en matière de réforme de la législation relative au VIH (au moins une région)</p> <p>Echanger des visites de travail sur les restrictions liées au VIH à l'entrée, au séjour et à la résidence (2 missions)</p>	<p>Une plus grande reconnaissance de la part des parlements, de meilleurs échanges d'informations, une meilleure coordination et une action renforcée sur les questions relatives au VIH</p> <p>Les parlementaires se familiarisent davantage avec les tendances et les politiques relatives au VIH au niveau international</p>	<p>Le rôle des parlements dans l'action contre le VIH/sida est largement reconnu, les parlementaires apportent leurs contributions lors de réunions organisées au niveau international</p> <p>Des activités relatives au VIH sont organisées régulièrement aux Assemblées et réunions de l'UIP</p> <p>Le Groupe consultatif rencontre régulièrement des décideurs et préconise un leadership renforcé en matière de VIH/sida</p>
<p>Renforcer le leadership parlementaire dans la riposte au VIH/sida à l'échelle mondiale</p> <p>Réunion parlementaire à l'occasion de l'Examen du VIH/sida des Nations Unies en 2011</p> <p>Visites de sensibilisation sur le terrain par le Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida</p>	<p>Renforcer le débat entre les parlements en ce qui concerne le VIH</p> <p>Les parlements prennent des dispositions pour mettre en place des organes parlementaires chargés du VIH/sida</p> <p>Une approche multisectorielle du VIH dans les parlements est adoptée et rationalisée</p>	<p>Nombre de parlements qui demandent que l'approche des "trois principes" soit appliquée à la coordination et à l'exécution de tous les programmes VIH, y compris ceux financés par l'aide internationale</p> <p>Nombre de parlements participant aux activités régionales</p> <p>Nombre d'organes parlementaires formels et informels qui s'occupent du VIH/sida</p> <p>Collaboration plus fréquente avec des parlementaires actifs dans la lutte contre le VIH</p>

<p>Renforcer le contrôle de l'aide au développement et des crédits budgétaires pour le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme</p> <p>Tables rondes sur l'efficacité de l'aide des fonds pour le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Parmi les participants figureront des bailleurs de fonds, des parlementaires et des experts en développement sur l'aide à la santé (OMD 6 en particulier)</p>	<p>Conscience plus vive du rôle des parlements dans le contrôle du financement international de la santé</p> <p>Les parlements jouent un rôle plus efficace dans les stratégies nationales et les processus budgétaires pour le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme</p> <p>Augmentation des crédits budgétaires affectés à la promotion des programmes sur le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, et à leur supervision</p>	<p>Les parlements contrôlent si les dépenses en matière d'aide pour le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme sont conformes aux priorités nationales</p> <p>Augmentation des contributions parlementaires au processus budgétaire en ce qui concerne les programmes pour le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme</p>
<p>Développer les ressources en information</p> <p>Production de dossiers éducatifs et de sensibilisation qui soient succints et accessibles, sur la base du Guide pratique pour les parlementaires intitulé <i>Agir contre le VIH et le SIDA</i></p> <p>Elargissement de la base de données de l'UIP sur les parlementaires et les organes parlementaires qui s'occupent du VIH/sida</p>	<p>Les ressources humaines des parlements du monde entier sont identifiées et mises à profit</p>	<p>Nombre de dossiers distribués</p> <p>Nombre de versions nationales produites</p>

Objectif 4 : Etendre l'action parlementaire pour que soient atteints les OMD 4 et 5 sur la santé maternelle et la survie de l'enfant

<p>Activités dans trois parlements nationaux par an (séminaires, séances d'information, mise à disposition d'experts, visites d'échanges parlementaires, etc.)</p>	<p>Renforcement de l'action parlementaire en vue d'atteindre les OMD 4 et 5</p> <p>Augmentation des crédits budgétaires affectés à la promotion et au suivi des OMD 4 et 5</p>	<p>Nombres d'activités ayant eu lieu</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Initiatives prises par les parlements</p> <p>Affectation de crédits budgétaires</p>
<p>Production d'études de cas</p> <p>Inventaire et diffusion des meilleures pratiques</p> <p>Manifestations et réunions organisées lors des Assemblées de l'UIP pour sensibiliser les esprits et suivre les progrès accomplis</p> <p>Outils conçus pour soutenir l'action parlementaire aux niveaux national et mondial</p>	<p>Parlements alertés et plus actifs</p> <p>Suivi des progrès et sujets difficiles abordés</p>	<p>Nombre de participants aux manifestations</p> <p>Nombre d'études de cas produites</p>

Objectif 5 : Accroître la contribution des parlements à une meilleure gouvernance dans les pays les moins avancés et l'apport des parlements à la quatrième Conférence sur les PMA

<p>Poursuivre la collecte et l'analyse d'informations sur l'apport parlementaire au Programme d'action de Bruxelles (PAB)</p>	<p>Meilleure connaissance du PAB dans les parlements, qui participent davantage à sa mise en œuvre, en particulier dans les domaines de la bonne gouvernance et du renforcement des capacités</p>	<p>Nombre de groupes focaux spécialement créés dans les parlements des PMA pour donner suite au PAB</p>
<p>Organisation d'une réunion parlementaire lors de la quatrième Conférence sur le PMA en 2011</p>	<p>Contribution plus nourrie des parlements à la préparation de la quatrième Conférence sur les PMA aux niveaux national, régional et mondial</p>	<p>Nombre de parlements de PMA signalant qu'ils participent ou ont participé au Forum parlementaire</p>

Objectif 6 : Offrir un cadre organisationnel ciblé et orienté vers l'action pour les travaux menés par l'UIP dans le domaine du climat, en mettant en particulier l'accent sur le contrôle du processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Création d'un organe de l'UIP chargé de la réponse parlementaire au réchauffement mondial et aux changements climatiques	Elaboration d'une stratégie efficace, coordination des initiatives parlementaires, actions conjointes avec d'autres organisations internationales et assemblées parlementaires concernées	Organisation de la première session de l'organe, approbation d'un plan d'action, attribution des responsabilités
Participation régulière des représentants de l'UIP aux sessions des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Informations de première main sur l'état d'avancement des pourparlers mondiaux sur le climat, contacts avec des négociateurs gouvernementaux	Des délégations d'observateurs de l'UIP prennent part à un tiers au moins des sessions ordinaires des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
Organisation d'une réunion parlementaire lors de la dix-septième session de la Conférence des Parties (Afrique du Sud, fin 2011)	Contribution parlementaire active aux délibérations de la session, suivi aux niveaux national et international	Nombre de parlements participant à la réunion, débat de fond, influence sur les pourparlers de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Objectif 7 : Renforcer la capacité des parlements à traiter des questions du commerce international et à suivre les négociations de l'OMC par le biais de la Conférence parlementaire sur l'OMC

Tenue d'une session de la Conférence parlementaire sur l'OMC, soit isolée, soit à l'occasion d'une réunion majeure de l'OMC	Dialogue approfondi entre parlementaires et négociateurs de l'OMC tendant à donner plus de transparence externe aux travaux de l'OMC et à imprimer une impulsion politique aux négociations du Cycle de Doha	Nombre de parlements représentés à la session, document final traitant de questions de fond, influence sur les négociations de l'OMC
Deux réunions du Comité de pilotage de la Conférence, dont l'une au moins est accueillie par l'UIP	Elaboration d'une stratégie efficace vis-à-vis de l'OMC et sa mise en œuvre lors des séances plénières de la Conférence et d'activités connexes	Assistance nombreuse, débat de fond, décisions intelligentes
Réunion parlementaire organisée par l'UIP dans le cadre du Forum public annuel de l'OMC	Contribution parlementaire active aux délibérations de cette manifestation de l'OMC bien connue du public	Les parlementaires sont nombreux à y assister et viennent d'Europe mais aussi d'autres pays

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2009	283,599	224,250	507,849
Approuvées pour 2010	406,310	668,180	1,074,490
Proposées pour 2011	537,390	753,980	1,291,370
• Salaires	352,590	439,090	791,680
• Services	13,000	42,170	55,170
• Voyages	107,800	206,830	314,630
• Matériel	64,000	65,890	129,890

Prévisions pour 2011 par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Incorporer les OMD dans les travaux des parlements	55,000	0	55,000
2. Encourager les parlements à adopter un rôle plus dynamique dans le contrôle de l'aide au développement	0	153,360	153,360
3. Encourager les parlements à s'engager dans l'élaboration de politiques sur le VIH/sida et à contrôler les politiques sur le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose	0	111,670	111,670
4. Etendre l'action parlementaire en faveur des OMD 4 et 5	0	156,500	156,500
5. Soutenir la gouvernance dans les PMA	58,000	27,600	85,600
6. Offrir un cadre ciblé et orienté vers l'action pour les travaux relatifs au climat	40,000	0	40,000
7. Renforcer la capacité des parlements à traiter des questions du commerce international et à suivre les négociations de l'OMC	138,000	0	138,000
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	246,390	249,000	495,390
> Coûts d'administration du programme	0	55,850	55,850
> Total général	537,390	753,980	1,291,370

Prévisions par objectif et par année pour les années 2010-2013 (CHF)

Objectif	2010	2011	2012	2013
1. Incorporer les OMD dans les travaux des parlements	200,000	55,000	56,100	57,200
2. Encourager les parlements à adopter un rôle plus dynamique dans le contrôle de l'aide au développement	100,000	153,360	90,000	95,000
3. Encourager les parlements à s'engager dans l'élaboration de politiques sur le VIH/sida et à contrôler les politiques sur le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose	90,000	111,670	120,000	130,000
4. Etendre l'action parlementaire en faveur des OMD 4 et 5	126,000	156,500	156,500	156,500
5. Soutenir la gouvernance dans les PMA	28,900	85,600	69,160	70,340
6. Offrir un cadre ciblé et orienté vers l'action pour les travaux relatifs au climat	0	40,000	40,800	41,620
7. Renforcer la capacité des parlements à traiter des questions du commerce international et à suivre les négociations de l'OMC	143,000	138,000	140,760	143,580
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	337,130	495,390	505,300	515,400
> Coûts d'administration du programme	49,460	55,850	55,240	55,640
> Total général	1,074,490	1,291,370	1,233,860	1,265,280

Impact sur l'environnement

Nombre d'activités impliquent un déplacement des experts, des participants et du personnel de l'UIP, ce qui a des conséquences immédiates néfastes sur l'environnement. Dans la mesure du possible, ces effets seront atténués grâce au recours à des réunions virtuelles et à la publication de documents sous forme électronique.

Renforcement des capacités des parlements

Objectif général

Guidé par les critères universellement admis pour parlements démocratiques, tels que présentés dans *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle : guide des bonnes pratiques*, l'objectif général sera de renforcer la capacité des parlements et, ce faisant, de les aider à exercer plus efficacement leurs rôles représentatif, législatif et de contrôle, et à se trouver mieux à même de pousser de l'avant la démocratisation, la résolution des conflits et la consolidation de la paix.

Questions et défis en 2011

En 2011, l'UIP poursuivra son activité centrale traditionnelle consistant à renforcer l'institution parlementaire, en s'attachant en particulier aux parlements des pays sortant d'un conflit ou en transition. L'UIP continuera de collaborer avec ses partenaires traditionnels dans le contexte global de la promotion de la démocratie. Elle cherchera de nouveaux partenariats et s'attachera à donner une plus grande visibilité aux activités qu'elle mène pour épauler les parlements. Une grande partie de l'action de l'UIP dans ce secteur sera étayée par des exemples novateurs de bonnes pratiques. L'UIP continuera de s'attacher à suivre les faits nouveaux au sein des parlements.

Le programme de travail inclura les activités suivantes :

- Conformément à l'évaluation de la gestion de l'UIP de 2010 et pour donner suite à la 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement, un examen de l'assistance technique apportée aux parlements sera entrepris en vue d'améliorer l'exécution des projets et de renforcer les programmes d'appui des parlements. L'UIP commencera à mettre en œuvre les recommandations prioritaires, y compris celles qui touchent à la formation professionnelle du personnel parlementaire et au développement de la coopération avec les parlements membres.
- L'UIP continuera d'offrir conseils et appuis sur les procédures et les services, le renforcement des capacités, la formation et l'équipement de base, y compris en ayant recours à des méthodes particulières, telle la formation à distance par vidéoconférence, en vue de renforcer l'institution parlementaire.
- Le contrôle parlementaire de l'action de l'Exécutif est l'une des fonctions centrale du Parlement; c'est dans ce cadre que le Parlement s'assure que le Gouvernement agit en toute transparence et qu'il est pleinement responsable. En 2011, s'appuyant sur les résultats de la Journée internationale 2010 de la démocratie, dont le thème est "Responsabilité politique : renforcement des liens entre parlements et citoyens", le programme continuera d'aider les parlements à exercer efficacement leur fonction de contrôle en général, y compris en promouvant la coopération entre le Parlement et d'autres institutions qui contribuent à l'exercice de l'obligation de rendre compte.
- L'UIP apporte une assistance technique à la demande officielle des parlements, et offre alors son appui et son engagement inconditionnels. Offrir un tel appui, y compris évaluer les besoins d'un parlement, suscite invariablement des attentes d'aide à long terme. L'UIP poursuivra donc ses efforts de mobilisation de fonds auprès des donateurs pour soutenir l'action d'assistance technique aux parlements. Le budget proposé reflète le volume de financement que l'UIP espère raisonnablement recevoir des donateurs pour mener des projets spécifiques.

Dans un environnement politique, des événements imprévisibles tels que des élections anticipées ou des changements dans la direction et l'administration d'un parlement peuvent affecter l'exécution de projets. Investir dans l'administration des parlements nationaux génère une mémoire institutionnelle qui atténuera l'impact des changements de la configuration politique du Parlement après une élection. Des ordres du jour divergents pour le Parlement peuvent également avoir une incidence négative sur les projets, en particulier si les recommandations formulées dans le contexte de ces projets impliquent la perte d'avantages, politiques ou autres, pour certaines partis. L'UIP est neutre et impartiale dans ses rapports avec tous les partis, et elle s'attache, dans toutes ses activités, au principe d'inclusion, qu'il s'agisse de genre ou de représentation partisane. Elle cherche également à mener une action de sensibilisation sur les questions transverses, telles que les droits de l'homme, le genre, les programmes d'aide au développement, etc., dans ses projets de renforcement des capacités parlementaires.

Parité hommes-femmes

Dans tous les projets de renforcement de capacités parlementaires, la prééminence est donnée à la prise de conscience de la question transversale qu'est le genre, et à la participation des femmes à la prise de décision, en particulier dans les pays qui sortent d'un conflit. Les parlements sont instamment invités à assurer la pleine participation des femmes aux activités de projet et à dépêcher aux conférences des délégations équilibrées entre les deux sexes. Les activités de projet intégreront des facteurs qui permettront aux questions de genre d'être entièrement prises en compte dans les processus parlementaires. Enfin, le développement d'outils spécifiques de gestion de projets intégrera des indicateurs sensibles aux questions de genre ainsi qu'une formation interne qui sera axée sur l'analyse en fonction du genre.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
<p>Objectif 1 : Renforcer la capacité des parlements de s'acquitter de leurs fonctions constitutionnelles – légiférer, contrôler l'action gouvernementale et représenter les citoyens – en leur offrant assistance technique, ateliers ou séminaires, et autres activités connexes</p>		
<p>Appui apporté aux parlements nationaux pour réaliser des évaluations de leurs besoins en vue de la définition de projets d'assistance, et des auto-évaluations de leur fonctionnement en vue d'une amélioration</p>	<p>Nombre accru de parlements ayant analysé leurs besoins et reçu des recommandations relatives à leur réforme et à leur développement</p>	<p>Nombre de parlements demandant une assistance</p> <p>Au minimum trois évaluations des besoins effectuées</p>
<p>Soutien préliminaire et prioritaire aux parlements, au cas-par-cas</p> <p>Réalisation d'un cours de formation à distance pour les parlements se relevant d'un conflit, en coopération avec l'Institut de la Banque mondiale (WBI)</p>	<p>Prise de conscience et participation améliorées du Parlement dans les domaines liés à ses besoins immédiats et prioritaires</p> <p>Nombre accru d'accords conclus pour mener des projets à grande échelle à l'issue d'activités spécifiques à court terme</p> <p>Conscience plus vive du rapport entre conflit et pauvreté dans la perspective des parlements et du rôle essentiel que doivent jouer les parlements dans la gestion des conflits</p>	<p>Appui apporté à au moins cinq parlements</p> <p>Au minimum trois accords conclus pour apporter une assistance technique à plus long terme</p> <p>Au minimum trois parlements participants</p>
<p>Soutenir l'exécution de projets d'assistance technique aux parlements avec des partenaires</p>	<p>Renforcer la capacité des parlements et l'aptitude à mieux exercer leurs fonctions représentatives, législatives et de contrôle</p>	<p>Au moins 10 activités organisées dans le cadre des différents projets</p>
<p>Objectif 2 : Promouvoir l'exercice de la responsabilité parlementaire concernant les institutions de gouvernement, par l'amélioration de la fonction de contrôle</p>		
<p>Un séminaire régional sur le contrôle parlementaire et l'exercice de la responsabilité afin de renforcer les liens entre les parlements nationaux et les institutions nationales qui contribuent à l'exercice responsable du pouvoir (à savoir institutions suprêmes de vérification ou cour des comptes, inspection générale, commissaires aux comptes et médiateurs)</p>	<p>Conscience plus aiguë du rôle du Parlement en matière de contrôle</p> <p>Meilleure connaissance des pratiques et des outils du contrôle parlementaire, y compris une étude UIP-WBI sur les mécanismes du contrôle parlementaire</p> <p>Meilleure compréhension et interaction, et coopération accrue entre les parlements et les institutions qui contribuent à l'exercice de la responsabilité au niveau national</p>	<p>Participation au séminaire régional; nombre de femmes participantes</p> <p>Retour d'information sur les suites données aux recommandations</p>

Objectif 3 : Promouvoir le partenariat et la sensibilisation aux activités de l'UIP

Représentation de l'UIP lors des réunions touchant à la démocratie	Meilleure connaissance du rôle de l'UIP dans le renforcement des parlements et dans la promotion de la démocratie en général	Représentation de l'UIP dans au moins trois réunions portant sur la démocratie
Nouer une coopération plus étroite avec les partenaires, et établir de nouveaux liens dans le domaine de la promotion de la démocratie	Liens renforcés avec certains partenaires	Nombre de manifestations avec des partenaires

Objectif 4 : Mobiliser un soutien pour les activités de l'UIP et obtenir des financements opportuns et prévisibles permettant une planification appropriée de celles-ci

Contacts réguliers et systématiques avec les donateurs, fondés sur la crédibilité et la transparence	Coopération étroite et constructive avec un groupe de donateurs dévoués à l'UIP	Les donateurs expriment leur confiance en l'UIP
Mise à jour du plan mobile sur trois ans de l'UIP et de sa présentation aux donateurs	Davantage de financements volontaires des activités de l'UIP, apportés avec stabilité et prévisibilité	Arrangements de financement renouvelés et nouveaux conclus avec des donateurs, sur la base d'une volonté de soutien d'une large gamme d'activités
Etablissement et soumission aux donateurs de propositions sur mesure		
Arrangements de partenariat renouvelés avec les donateurs actuels élaborés et négociés, et nouveaux partenariats avec des donateurs potentiels engagés		
Etablissement et soumission en temps utile de rapports sur l'exécution des activités et l'utilisation des fonds	Les donateurs reconnaissent que l'argent apporté à l'UIP a constitué un bon investissement	Les rapports sont approuvés et les donateurs satisfaits de leur contenu et de leur présentation

Prévisions, par type de dépenses, comparées aux années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2009	1,214,471	435,893	1,633,265
Approuvées pour 2010	1,265,700	1,022,460	2,288,160
Proposées pour 2011	1,269,090	340,000	1,609,090
• Salaires	1,182,090	74,520	1,256,610
• Services	0	0	0
• Voyages	83,500	216,940	300,440
• Matériel	3,500	48,540	52,040

Prévisions pour 2011, par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Renforcement des capacités des parlements	60,000	277,780	337,780
2. Promotion de la fonction de contrôle dévolue au Parlement	0	37,040	37,040
3. Partenariat et reconnaissance des activités de l'UIP	22,000	0	22,000
4. Mobilisation de ressources	15,000	0	15,000
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	1,172,090	0	1,172,090
> Coût d'administration du programme	0	25,180	25,180
> Total général	1,269,090	340,000	1,609,090

Prévisions, par objectif et par année, pour les années 2010-13 (CHF)

Objectif	2010	2011	2012	2013
1. Renforcement des capacités des parlements	778,100	337,780	338,980	340,200
2. Promotion de la fonction de contrôle dévolue au Parlement	74,100	37,040	37,040	37,040
3. Promotion des partenariats et de la connaissance des activités de l'UIP	20,000	22,000	22,440	22,890
4. Mobilisation de ressources	15,000	15,000	15,300	15,600
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	1,325,200	1,172,090	1,195,530	1,219,440
> Coût d'administration du programme	75,760	25,180	25,180	25,180
> Total général	2,288,160	1,609,090	1,634,470	1,660,350

Incidence sur l'environnement

L'objectif général du programme – le renforcement des capacités parlementaires – contribue à la protection de l'environnement parce que la "bonne gouvernance" est cruciale pour le développement durable. Nombre des activités impliquent des voyages d'experts et de bénéficiaires, et affecteront donc l'environnement. Toutefois, des efforts seront faits pour réduire les voyages dans toute la mesure possible et pour que des formations sur place soient réalisées autant que faire se peut. Un programme d'étude à distance novateur, par vidéoconférence, mené en coopération avec l'Institut de la Banque mondiale, sera aussi poursuivi. Des efforts seront également faits pour encourager et appuyer la publication des informations sous forme électronique, et tenir des réunions virtuelles avec le Secrétariat afin de réduire le poste Voyages.

Recherche et normes**Objectif général**

Apporter des ressources de l'ordre de la connaissance aux parlements, aux étudiants et aux organismes qui travaillent avec les parlements, y compris des informations faisant autorité sur le rôle, la composition et les méthodes de travail des parlements nationaux, et sur les normes et directives internationalement admises relatives aux parlements, sur la base des pratiques reconnues comme optimales.

Questions et défis en 2011

Les principaux objectifs pour 2011 consisteront à confirmer que l'UIP est la principale source autorisée d'informations sur les parlements, et à promouvoir les critères de l'UIP pour une authentique démocratie parlementaire. L'UIP continuera de consacrer des ressources substantielles à l'élaboration et à la promotion de normes et bonnes pratiques pour parlements démocratiques, sur la base de la publication de 2006 : *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle : guide des bonnes pratiques*.

En 2011, la priorité sera donnée à deux domaines : développer les bases de données UIP d'informations sur les parlements; et réaliser la première livraison d'un *Rapport mondial sur les parlements*.

Une nouvelle stratégie de communications de l'UIP est en cours d'élaboration. Une fois cette stratégie parachevée, elle devrait avoir un impact sur les modalités de travail de l'UIP pour ce qui est de diffuser des informations sur les parlements. Cela pourra conduire à modifier le programme de travail décrit dans le présent document. L'examen de la feuille de route du Centre de documentation, qui est prévu pour 2010, pourra aussi entraîner des modifications du programme de travail.

Le programme de travail prévoit les activités suivantes :

- *Critères pour parlements démocratiques* : l'UIP continuera de fournir un appui, de caractère consultatif et de l'ordre de la facilitation, aux parlements pour effectuer des auto-évaluations sur la base de sa publication *Evaluer le Parlement : outils d'auto-évaluation à l'intention des parlements*. Si des financements externes sont disponibles, l'UIP adoptera un rôle plus volontariste pour promouvoir les critères définissant les parlements démocratiques auprès des parlements, des donateurs et des praticiens, et leur application au Parlement.
- *Rapport mondial sur les parlements* : l'UIP produira, en partenariat avec le PNUD, une nouvelle publication phare, intitulée *Rapport mondial sur les parlements*. Cette publication rendra compte de l'état des parlements dans le monde, pour combler le déficit des connaissances actuelles sur les évolutions qui affectent les parlements. Ce rapport devrait analyser les grandes problématiques que connaissent les parlements et identifier les bonnes pratiques. Il devrait stimuler le débat sur les solutions permettant de renforcer le Parlement en tant qu'institution centrale de la démocratie. La première livraison s'attachera à faire connaître les vues des parlementaires sur les principaux problèmes qu'ils rencontrent, et à indiquer en détail les solutions qu'ils proposent pour les résoudre.

- *Base de données PARLINE sur les parlements nationaux* : en se fondant sur l'examen fait en 2010 de PARLINE, l'UIP élaborera un plan exhaustif pour le développement durable de cette base de données, y compris avec le renforcement des partenariats avec les parlements et d'autres organismes. L'exécution du plan sera fonction de la disponibilité de financements externes.
- Les publications de référence *Chronique des élections parlementaires* et *Répertoire mondial des parlements* seront désormais publiées sous forme électronique seulement. Le *Panorama des élections législatives*, qui propose des informations et des analyses sur les élections de l'année précédente, sera étoffé.
- Journée internationale de la démocratie : l'UIP se donnera pour priorité de mobiliser les parlements et de les encourager à célébrer cette Journée internationale. L'organisation d'une conférence régionale dépendra de la disponibilité de financements externes.
- Représentation des minorités et des peuples autochtones au Parlement : si des financements externes sont disponibles, de nouvelles recherches viendront étoffer la base de connaissances établie dans le cadre du projet 2008-2010 dans ce secteur.

Les autres secteurs qui recevront une attention particulière seront le projet sur le TIC et les parlements, qui est mis en œuvre en coopération avec l'ONU; la numérisation des archives de l'UIP; et l'identification des bonnes pratiques dans les programmes de renforcement des capacités à l'intention des parlementaires. L'information sur le contrôle parlementaire sera intégrée dans d'autres activités de coopération technique de l'UIP.

L'UIP continuera également de développer une gamme diversifiée de partenariats robustes et souhaitables. Les partenariats sont importants pour accéder à l'expertise, faire connaître le travail de l'UIP et, enfin, renforcer sa capacité d'accroître la portée et le volume des activités qu'elle peut mener. L'UIP s'efforcera de renforcer ses rapports avec les parlements, qui sont sa toute première audience et sa principale source d'informations. L'UIP cherchera aussi à renforcer les partenariats déjà noués avec l'ASGP, le WBI, l'Université Monash (Australie), le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (UNDESA) et le PNUD. Par ailleurs, elle continuera de chercher à établir des partenariats nouveaux ou plus étroits avec des organisations parlementaires et des universités.

Parité hommes-femmes

Le Centre de documentation réunit des données sur le nombre de femmes parlementaires pour le Groupe du partenariat entre hommes et femmes, et les stocke dans la base de données PARLINE. Ainsi, il apporte les éléments qui soutiennent la recommandation visant une participation plus grande des femmes à la vie politique. L'UIP continuera de rechercher la systématisation de la parité hommes-femmes dans toutes les activités menées par le Centre de ressources.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Promouvoir la connaissance des parlements		
Entretien et développer la base de données PARLINE sur les parlements nationaux	Les parlements, les étudiants et les organismes qui travaillent avec les parlements ont accès à une information complète et faisant autorité sur les parlements	PARLINE : couverture à 95 % pour les modules centraux ; réduction annuelle de 10 % des lacunes de couverture pour les autres modules Accroissement annuel de 10 % de l'utilisation de PARLINE Réponse à 100 demandes d'information
Etablir de nouveaux partenariats pour améliorer la base de données PARLINE sur les parlements nationaux	Développement durable à long terme de la base de données PARLINE	Mise en œuvre avec succès du plan de développement durable à long terme de PARLINE
Publication de la <i>Chronique des élections parlementaires</i>	Les parlements, les étudiants et les organismes qui travaillent avec les parlements ont accès à une information complète et faisant autorité sur les parlements	Parution pour le 1 ^{er} juin 2011

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Publication du <i>Répertoire mondial des parlements</i>	Les parlements, les étudiants et les organismes qui travaillent avec les parlements ont accès à une information complète et faisant autorité sur les parlements	Parution pour le 1 ^{er} février 2011
Publication du <i>Panorama des élections législatives</i>	Les parlements, les étudiants et les organismes qui travaillent avec les parlements ont accès à une information complète et faisant autorité sur les parlements	Parution pour le 1 ^{er} avril 2011
Acquisition de ressources documentaires	Le Secrétariat de l'UIP est informé des faits nouveaux pertinents relatifs aux parlements	Exécution efficace du budget relatif aux ressources documentaires
Promotion de l'utilisation des archives de l'UIP	Les chercheurs peuvent consulter en ligne les comptes rendus des Conférences de l'UIP	Objectif : 50 demandes reçues en 2011

Objectif 2 : Elaborer des normes, des directives et des principes de bonne pratique pour améliorer la performance parlementaire

Promouvoir les critères d'un parlement démocratique tels que présentés dans <i>Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle : guide des bonnes pratiques et Evaluer le Parlement : outils d'auto-évaluation à l'intention des parlements</i>	Les parlements utilisent les outils d'auto-évaluation élaborés par l'UIP pour améliorer leur performance Les critères établis par l'UIP sont de mieux en mieux admis par les parlements et les organismes qui collaborent avec eux	Une auto-évaluation facilitée par l'UIP en 2011 L'usage des outils d'auto-évaluation est systématisé dans le travail d'assistance technique de l'UIP
Critères pour parlements démocratiques : utilisation des outils d'auto-évaluation de l'UIP	Utilisation des outils d'auto-évaluation de l'UIP par les parlements pour améliorer leur performance	Auto-évaluations parlementaires fondées sur les outils de l'UIP. Objectif : cinq auto-évaluations
Publication d'un <i>Rapport mondial sur les parlements</i>	Rapport faisant autorité, novateur et de forte visibilité, sur l'état des parlements dans le monde	Parution au 15 septembre 2011
Campagne vigoureuse de communication sur le <i>Rapport mondial sur les parlements</i>	Sensibilisation accrue aux principaux messages contenus dans le Rapport, via les médias et les parlements	Objectif : le lancement du Rapport est signalé et commenté dans au moins un des médias mondiaux et 30 grands médias nationaux
Organisation d'une manifestation UIP-ASGP en octobre 2011	Les parlementaires, les Secrétaires généraux et le personnel parlementaire échangent des vues et des bonnes pratiques; le partenariat entre l'UIP et l'ASGP est renforcé	Nombre de participants Objectif : 150, dont 60 femmes
Recherche sur la conception, la réalisation et l'évaluation de programmes de renforcement des capacités en partenariat avec l'Université Monash (2009-11)	Méthodes améliorées pour la conception, la réalisation et l'évaluation du programme mené par l'UIP et ses partenaires	Réalisation opportune des produits du projet
Participation aux activités du Centre mondial pour les TIC au Parlement, et à celles d'autres partenaires	L'UIP contribue aux manifestations liées à la pratique de la démocratie, et renforce ses liens avec des partenaires choisis	Nombre de participations à des manifestations Objectif : 3 en 2011
Promouvoir l'inclusion au Parlement : représentation des minorités et des peuples autochtones au Parlement	Meilleure connaissance de la représentation des minorités ethniques et des peuples autochtones Capacité accrue des parlements de faire participer les minorités ethniques et les peuples autochtones	Nombre de parlements pour lesquels des données sont disponibles Objectif : 120 fin 2011 Nombre de parlements ayant reçu un appui Objectif : 2 en 2011

Objectif 3 : Célébration de la Journée internationale de la démocratie pour promouvoir le Parlement et la démocratie

<p>Définir le thème et établir les documents de campagne pour aider les parlements à organiser des manifestations dans le cadre de la Journée internationale</p>	<p>Meilleure compréhension dans le public de ce que sont les parlements et la démocratie</p> <p>Les parlements profitent de la Journée internationale de la démocratie pour renforcer le dialogue avec les citoyens sur la démocratie</p>	<p>Nombre de parlements qui informent l'UIP des activités qu'ils organisent à cette occasion</p> <p>Objectif : 50 parlements</p> <p>Classement sur la page Web de l'UIP consacrée à la Journée internationale des principaux moteurs de recherche utilisés</p> <p>Objectif : les 10 premiers</p>
<p>Organisation d'une Conférence régionale sur la démocratie le 15 septembre de chaque année</p>	<p>Débat parlementaire à haut niveau sur l'état de la démocratie, conduisant à l'adoption de recommandations et d'orientations</p>	<p>Nombre des parlements participants</p> <p>Objectif : 75 % des parlements de la région où se tient la Conférence</p>

Prévisions, par type de dépenses, comparées aux années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2009	733,460	43,804	777,264
Approuvées pour 2010	623,200	1,029,200	1,652,400
Proposées pour 2011	678,420	723,600	1,402,020
• Salaires	465,920	318,600	784,220
• Services	137,000	194,400	331,400
• Voyages	24,000	129,600	153,600
• Matériel	51,500	81,000	132,500

Prévisions pour 2011, par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Promouvoir la connaissance des parlements	103,000	90,000	193,000
2. Elaborer des normes, des orientations et des principes de bonne pratique	104,000	480,000	584,000
3. Profiter de la Journée internationale de la démocratie pour promouvoir le Parlement et la démocratie	40,000	100,000	140,000
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	431,420	0	431,420
> Coût d'administration du programme	0	53,600	53,600
> Total général	678,420	723,600	1,402,020

Evaluations, par objectif et par année, pour les années 2010-2013 (CHF)

Objectif	2010	2011	2012	2013
1. Promouvoir la connaissance des parlements	141,000	193,000	421,770	423 870
2. Elaborer des normes, des orientations et des principes de bonne pratique	992,500	584,000	1,014,790	1,016,910
3. Profiter de la Journée internationale de la démocratie pour promouvoir le Parlement et la démocratie	60,000	140,000	160,800	161,620
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	382,700	431,420	440,050	448,850
> Coût d'administration du programme	76,200	53,600	107,630	107,630
> Total général	1,652,400	1,402,020	2,145,040	2,158,880

Incidences sur l'environnement

Le Centre de ressources n'organise pas directement des activités qui impliquent des voyages à grande échelle ayant des incidences significatives sur l'environnement. Il cherchera à atténuer l'impact des activités existantes en encourageant et en facilitant l'adoption de technologies permettant de tenir des réunions virtuelles avec le Secrétariat de l'UIP afin de limiter le besoin de voyages aux réunions devant être tenues de vive voix, et en soutenant la publication des informations au format électronique afin de limiter la quantité de documents imprimés.

Droits de l'homme

Objectif général

Défendre les droits de l'homme des parlementaires et renforcer la contribution des parlements à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

Questions et défis en 2011

Les parlementaires ne peuvent s'acquitter efficacement de leur mandat qu'à condition de jouir de leurs droits fondamentaux et, en particulier, de pouvoir exercer leur liberté d'expression sans crainte de représailles. Les parlementaires qui subissent des harcèlements dans l'exercice de leur mandat s'adressent de plus en plus souvent au Comité des droits de l'homme des parlementaires pour solliciter protection et réparation. Le Comité continuera de promouvoir un règlement satisfaisant de ces situations, y compris en dépêchant sur place des missions dans les cas complexes, et en dépêchant des observateurs pour suivre les procédures judiciaires quand il y a lieu de se préoccuper de l'exercice diligent de la justice dans le cas de procédures à l'encontre de parlementaires.

L'organisation de telles missions sur place est entachée d'incertitudes, car celles-ci ne peuvent avoir lieu qu'avec le consentement des autorités. Les programmes relatifs au suivi des procès peuvent donner lieu à des changements soudains, ce qui peut parfois rendre difficile d'assurer la présence d'observateurs de l'UIP.

Les parlements et les parlementaires ignorent parfois les responsabilités importantes qui sont les leurs dans le domaine des droits de l'homme, et tous ne sont pas au fait des engagements internationaux auxquels leur Etat a souscrit en qualité de partie aux traités internationaux ou régionaux relatifs aux droits de l'homme. L'UIP continuera de remédier à cette situation en renforçant la capacité et les connaissances des parlements dans le domaine des droits de l'homme, en mettant particulièrement l'accent sur les commissions parlementaires sur les droits de l'homme. Dans le cadre de ces efforts, en 2011 l'UIP réunira des membres de ces commissions pour discuter des défis communs et leur faire mieux prendre conscience des normes internationales et régionales relatives aux droits de l'homme. Elle organisera de nouveau une Conférence d'une journée à l'intention des parlements des pays dont les rapports nationaux ont été ou seront examinés par le Comité des droits de l'homme de l'ONU et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels. L'UIP prévoit d'organiser, pour la première fois, une conférence régionale sur la contribution des parlements à l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. L'UIP souhaite également élargir à d'autres parlements intéressés de la région un projet mené avec succès, qui a contribué à faire mieux prendre conscience aux parlements africains francophones de l'existence de normes internationales et régionales et de mécanismes relatifs aux droits de l'homme.

L'UIP consacrera en 2011 une attention particulière à deux points relatifs aux droits de l'homme, à savoir les droits des personnes handicapées et la lutte contre la traite d'êtres humains, en développant les activités qui promeuvent l'adoption de la législation appropriée et renforcent le contrôle parlementaire dans ces domaines.

Dans le cadre de son comité spécial chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, l'UIP continuera de soutenir les efforts des parlements en vue de la diffusion, de l'enseignement, de la promotion et de l'application du droit international humanitaire. L'UIP établira un guide à l'usage des parlementaires sur les personnes intérieurement déplacées (PID) dans lequel sera exposé un mécanisme parlementaire concret visant à les protéger.

Parité hommes-femmes

Comme les droits de l'homme, la parité hommes-femmes est une problématique transversale, aussi toutes les manifestations et activités organisées dans le cadre du programme continueront d'insister pour assurer une participation égale et l'implication d'hommes et de femmes. Actuellement, trois des cinq membres du Comité des droits de l'homme des parlementaires sont des femmes.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Assurer le fonctionnement efficace du Comité des droits de l'homme des parlementaires		
Organiser quatre sessions du Comité; deux seront tenues en même temps que l'Assemblée, les deux autres seront tenues séparément au Siège de l'UIP à Genève	Assurer le respect des droits de l'homme des parlementaires, en particulier de leur liberté d'expression, qui est nécessaire pour leur permettre d'exercer leur mandat parlementaire	Suivi des décisions du Comité Préparation opportune des rapports, y compris des missions sur place et préparation opportune des projets de décision
Cinq missions d'observation de procès et deux missions sur place pour que le Comité recueille des informations de première main sur la situation des parlementaires	Disposer d'informations de première main sur les procès et leur conformité aux normes internationales; et possibilité de décisions mieux informées de la part du Comité	Niveau de coopération reçu des autorités nationales Exécution des recommandations
Un rapport annuel qui résumera les affaires publiques dont le Comité aura traité pendant l'année et présentera le travail du Comité	Ce rapport encouragera le parlementaire concerné Les parlements prendront des mesures plus actives de suivi, et le rapport servira d'outil de relations publiques	Nombre d'affaires résolues; nombre d'affaires portées devant le Comité Nombre d'initiatives de suivi par les parlements membres
Objectif 2 : Renforcer la contribution des parlements à l'application des traités internationaux et régionaux et des mécanismes relatifs aux droits de l'homme		
Organiser deux séminaires nationaux en Afrique pour examiner l'état de ratification des instruments et l'application des recommandations des organes conventionnels, en vue que soient adoptées des stratégies parlementaires nationales pour poursuivre les améliorations	<i>(Facteurs généralement valables pour les trois activités énumérées dans la colonne de gauche)</i> Renforcement de l'action consécutive aux recommandations des organes créés en vertu des traités et du Conseil de droits de l'homme, et par conséquent meilleure promotion et protection des droits de l'homme dans les pays en question	<i>(Facteurs ou indications généralement souhaitables pour les trois activités énumérées dans la colonne de gauche)</i> Rendre compte de manière opportune aux organes créés en vertu des traités et au Conseil des droits de l'homme
Tenir des séminaires nationaux de suivi et organiser des visites de terrain dans chaque pays pour évaluer ces stratégies	Traité relatifs aux droits de l'homme plus largement ratifiés	Nombre de recommandations suivies d'effets
Tenir un séminaire régional annuel à l'intention des parlementaires sur leur rôle dans l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU	Prise de conscience intensifiée du travail des organes relatifs aux traités de l'ONU, en particulier du CDH et du CDESC, ainsi que de l'Examen périodique universel	Degré de la participation parlementaire à l'établissement des rapports nationaux et à leur présentation aux organes susdits et au Conseil des droits de l'homme
Tenir un séminaire annuel pour les parlements dont le rapport national a été ou sera examiné par le Comité des droits de l'homme de l'ONU (CDH) et par le Comité de l'ONU des droits économiques, sociaux et culturels (CDESC)	Interaction accrue et plus fructueuse entre toutes les parties prenantes concernées par les droits de l'homme	Nombre de ratifications et nombre de retraits de réserves aux traités relatifs aux droits de l'homme
Tenir une réunion annuelle à l'intention de membres des comités parlementaires des droits de l'homme sur l'application des principaux droits économiques, sociaux et culturels	Prise de conscience renforcée des implications légales des principaux droits économiques, sociaux et culturels, et des bonnes pratiques en matière d'application	Plus large adoption de sauvegardes juridiques, de systèmes appropriés de garantie des droits et de réparations efficaces en cas de violation de ces droits

Objectif 3 : Prise de conscience accrue de questions spécifiques relatives aux droits de l'homme

<p>Séminaire régional sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) au Moyen-Orient</p> <p>Trois séminaires nationaux, y compris de suivi, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, pour faire connaître les principaux traités relatifs à la traite des personnes et établir des priorités pour l'action parlementaire</p>	<p>Davantage de suites données aux recommandations du Comité sur la CRDPH</p> <p>Plus large ratification de la Convention</p> <p>Prise de conscience accrue du travail du Comité</p> <p>Plus grand respect des droits de l'homme des personnes handicapées</p> <p>Prise de conscience accrue parmi les parlementaires de la réalité de la traite de personnes</p> <p>Création d'un cadre juridique pour faciliter les mesures et les politiques de lutte contre la traite de personnes</p> <p>L'action gouvernementale de lutte contre la traite est suivie, afin de protéger et de réinsérer les victimes de la traite</p> <p>Davantage de coordination régionale pour combattre la traite</p>	<p>Nombre de ratifications additionnelles de la Convention</p> <p>Rendre compte de manière opportune au Comité de la CRDPH</p> <p>Nombre de recommandations suivies d'effets</p> <p>Nombre de mesures et d'actions entreprises par les parlements</p> <p>Nombre de commissions parlementaires saisies de la traite de personnes</p> <p>Nombre de ratifications des traités internationaux sur la traite de personnes</p> <p>Incorporation dans la législation nationale des dispositions des traités internationaux sur la traite de personnes</p>
--	---	--

Objectif 4 : Renforcement de la contribution des parlements au droit international humanitaire (DIH)

<p>Appuyer les efforts des parlements en vue de la diffusion, de l'enseignement et de la prise en compte et de l'application plus larges du DIH</p> <p>Publication d'un manuel sur les personnes intérieurement déplacées (PID) en 2011</p>	<p>Représentation de l'UIP aux manifestations en faveur du DIH</p> <p>Détermination de mécanismes parlementaires concrets pour protéger les personnes déplacées et remédier à leur situation</p> <p>Action parlementaire accrue en faveur des enfants intérieurement déplacés</p>	<p>Représentation de l'UIP à deux manifestations liées au DIH</p> <p>Lancement du Guide et nombre d'exemplaires demandés</p> <p>Nombre de versions nationales produites et deancements organisés au niveau national</p> <p>Nombre d'initiatives parlementaires liées aux problèmes traités dans le manuel</p>
---	---	---

Prévisions, par type de dépenses, comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2009	1,171,180	141,464	1,312,644
Approuvées pour 2010	1,192,400	405,200	1,597,600
Proposées pour 2011	1,166,930	773,830	1,940,760
• Salaires	969,380	466,980	1,436,360
• Services	63,000	58,320	121,320
• Voyages	121,650	204,410	326,060
• Matériel	12,900	44,120	57,020

Prévisions pour 2011, par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Assurer l'efficacité des travaux du Comité des droits de l'homme	237,000	0	237,000
2. Renforcer la contribution des parlements à la mise en œuvre des normes et aux mécanismes relatifs aux droits de l'homme	0	214,020	214,020
3. Faire mieux prendre conscience des questions spécifiques relatives aux droits de l'homme	0	280,400	280,400
4. Droit international humanitaire	0	64,500	64,500
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	929,930	157,590	929,930
> Coût d'administration du programme	0	57,320	44,710
> Total général	1,166,930	773,830	1,940,760

Prévisions, par objectif et par année, pour les années 2010-2013 (CHF)

Objectif	2010	2011	2012	2013
1. Assurer l'efficacité des travaux du Comité des droits de l'homme	280,800	237,000	241,740	246,570
2. Renforcer la contribution des parlements à la mise en œuvre des normes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme	170,200	214,020	457,020	457,020
3. Proposer des outils de connaissance sur les droits de l'homme à l'usage des parlementaires	45,000	0	115,000	53,000
4. Droit international humanitaire	60,000	64,500	57,500	54,500
5. Faire mieux prendre conscience des questions spécifiques relatives aux droits de l'homme	100,000	280,400	280,400	280,400
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	911,600	1,087,520	1,106,120	1,125,090
> Coût d'administration du programme	30,000	57,320	85,400	80,200
> Total général	1,597,600	1,940,760	2,343,180	2,296,780

Incidences sur l'environnement

Les questions environnementales sont étroitement liées aux droits de l'homme, et plus particulièrement au droit à la santé et à la nourriture. Dans le cadre de ses activités relatives aux droits de l'homme, l'UIP appellera l'attention des parlements membres sur ces questions. Au Secrétariat, les efforts se poursuivront pour limiter autant que possible les voyages.

Droits de l'enfant**Objectif général**

Pour mobiliser les parlements au sujet de la protection et du bien-être des enfants, l'UIP poursuivra son action de promotion des droits de l'enfant au niveau mondial, en insistant sur la lutte contre la violence à l'égard des enfants.

Questions et défis en 2011

L'action de l'UIP en matière de droits de l'enfant s'est développée au cours des sept dernières années en réponse à la demande et à l'intérêt de ses membres, et avec l'appui de l'UNICEF. La stratégie de l'UIP dans ce domaine consiste pour l'essentiel à soutenir en premier lieu les parlements pour qu'ils assurent le respect des droits de l'enfant et à définir une action ciblée aux niveaux national et régional pour parer à la violence envers les enfants. Ces initiatives seront complétées par un travail visant à faire prendre mieux conscience aux parlementaires, au niveau mondial, des impératifs de protection de l'enfant et des droits de l'enfant.

Jusqu'ici, l'action de l'UIP, principalement financée par son propre budget ou des subventions de l'UNICEF et d'autres organismes partenaires, a consisté à mettre en œuvre une activité annuelle au niveau régional et une initiative au niveau mondial. Aller plus loin et déployer un programme de travail plus ambitieux et plus complet concernant les enfants exigeront davantage de financements extrabudgétaires. Le changement sera progressif, avec l'ajout, chaque année, d'initiatives additionnelles.

Par comparaison avec les années précédentes, il est proposé d'entreprendre quelques activités additionnelles aux niveaux régional et national, afin de répondre directement aux besoins exprimés par les parlements. Cela supposera une coopération avec les parlements et les partenaires, ainsi que l'apport d'un concours financier et la manifestation de la volonté politique des parlements nationaux.

En 2011, l'UIP continuera d'aider les parlements à promouvoir les droits de l'enfant et à lutter contre la violence à l'égard des enfants. L'UIP organisera un séminaire régional de formation et mettra en œuvre deux activités nationales dans les régions où des séminaires régionaux sur les droits de l'enfant ont été tenus en 2009 et 2010. Elle veillera tout particulièrement à la question de l'application de la législation relative à la violence à l'égard des enfants et aux mécanismes de contrôle parlementaire.

Il est nécessaire de compléter les actions relatives aux droits de l'enfant, aux niveaux national et régional, par des activités cherchant à susciter une prise de conscience générale au niveau mondial. Les plans prévoient la production d'outils de promotion des droits de l'enfant et de renforcement des mécanismes parlementaires dans ce domaine.

En 2010, l'UIP et l'UNICEF auront publié un Guide à l'usage des parlementaires sur la participation des enfants. Cet ouvrage constituera la base de l'action visant à sauvegarder les droits de l'enfant et à faire en sorte que les travaux sur certains droits spécifiques soient menés dans le cadre d'une stratégie plus large et plus cohérente ayant vocation d'assurer que tous les enfants jouissent de leurs droits humains. Des activités consécutives relatives à la participation des enfants seront mises en œuvre en 2011.

Enfin, l'UIP renforcera son effort pour systématiser la prise en compte des droits de l'enfant dans toutes ses activités, lors des Assemblées et au niveau des programmes.

Parité hommes-femmes

Les activités relatives aux enfants menées dans le cadre de l'UIP ont jusqu'ici été menées à l'initiative de femmes parlementaires. Des efforts seront faits de faire participer plus d'hommes à la prise de décisions et aux activités liées aux enfants. Le Groupe consultatif sur les enfants devrait se composer d'hommes et de femmes. Toutes les activités sont ouvertes aux hommes comme aux femmes, et des efforts spéciaux seront faits pour encourager une participation équilibrée des deux sexes. Les activités porteront par ailleurs une attention particulière à la question et au statut des filles, qui subissent souvent une double discrimination – en tant qu'enfant et en tant que personne de sexe féminin.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Soutenir les parlements dans leurs efforts pour traiter des principales questions relatives aux droits de l'enfant (telles que VIH/sida, éducation, et violence à l'égard des enfants)		
<p>Séminaire régional annuel sur les droits de l'enfant et la violence à l'égard des enfants</p> <p>Deux séminaires sous-régionaux et/ou nationaux de suivi sur les droits de l'enfant et la violence à l'égard des enfants</p> <p>Outils et études adaptés aux besoins régionaux sur les questions en cause</p> <p>Base de données sur la législation existante dans ce domaine (par exemple sur la violence à l'égard des enfants, y compris la base de données existante de l'UIP sur les mutilations génitales féminines)</p>	<p>Accès accru, pour les parlementaires, aux données, à la recherche et aux exemples régionaux de meilleures pratiques</p> <p>Action parlementaire renforcée et plus ciblée sur les questions en cause</p> <p>Prise de conscience renforcée, échange d'informations, coordination et action relative aux questions pertinentes touchant aux droits de l'enfant de la part des parlements nationaux et des organes parlementaires régionaux des régions concernées</p>	<p>Nombre de participants aux séminaires régionaux, sous-régionaux et nationaux</p> <p>Nombre des outils adaptés et des études réalisées</p> <p>Nombre des activités parlementaires régionales et nationales ciblées menées</p> <p>Initiatives parlementaires sur les questions en cause</p> <p>Nombre d'utilisateurs des bases de données pertinentes sur la législation</p>
Objectif 2 : Renforcer la capacité du Parlement de traiter des droits de l'enfant		
<p>Activités nationales de soutien pour promouvoir la participation des enfants</p>	<p>Définition de mécanismes concrets pour faire participer les enfants aux travaux du parlement</p> <p>Contribution accrue des enfants aux travaux du parlement</p>	<p>Lancement de la version nationale du Guide sur la participation des enfants</p> <p>Nombre de manifestations nationales de lancement organisées</p> <p>Actions menées pour promouvoir la participation des enfants aux travaux du parlement</p>
<p>Deux activités nationales de soutien pour renforcer les mécanismes parlementaires visant à promouvoir les droits de l'enfant (appui aux commissions parlementaires, inclusion des droits de l'enfant dans le processus d'établissement du budget)</p>	<p>Mécanismes parlementaires renforcés pour faire valoir les droits de l'enfant</p>	<p>Nombre total d'activités de soutien</p> <p>Nombre de parlementaires et de membres du personnel parlementaire participant</p>
<p>Module de formation pour parlementaires à la Convention relative aux droits de l'enfant (CRDE) et aux mesures législatives, administratives et autres nécessaires pour assurer une fondation solide à l'action à mener</p> <p>Outils additionnels pour présenter et analyser les résultats des recherches et les recommandations concernant des régions spécifiques</p>	<p>Elaboration accélérée et qualité améliorée des lois, des politiques et des plans d'action pour la promotion et la protection des droits de l'enfant</p> <p>Participation parlementaire accrue au suivi et au soutien de la mise en œuvre efficace de la CRDE</p> <p>Participation parlementaire accrue au processus redditionnel au titre de la CRDE</p>	<p>Lancement du module de formation et nombre d'exemplaires distribués</p> <p>Nombre de versions nationales publiées</p> <p>Nombre de lancements nationaux organisés</p> <p>Actions parlementaires pour examiner la législation sur la protection de l'enfant</p> <p>Débat parlementaire sur la CRDE</p> <p>Niveau de participation parlementaire au processus redditionnel au titre de la CRDE</p>

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 3 : Mobiliser les parlements en faveur des droits de l'enfant au niveau mondial		
Création d'un groupe consultatif sur les enfants Réunions bisannuelles pour guider les politiques et les programmes mondiaux relatifs aux droits de l'enfant Visites de terrain du groupe chargé d'une question spécifique relative aux enfants	Meilleure prise de conscience, échange d'informations, coordination et action parlementaire accrues sur les questions de protection de l'enfant Rang de priorité plus élevé donné aux questions touchant aux enfants par les parlements du monde entier, et progrès accélérés dans l'édification de structures de protection plus fortes en faveur des enfants Dynamique, sentiment de maîtrise, focalisation et efficacité renforcés dans les activités de protection de l'enfant menées par l'UIP et ses membres	Nombre de rapports établis et qualité des recommandations Débats nationaux et actions parlementaires de suivi effectués Nombre de visites de terrain effectuées Niveau du débat sur les questions de protection de l'enfant lors des Assemblées et des réunions de l'UIP
Portail Web à l'intention des parlementaires sur les questions liées aux enfants pour appuyer les parlements dans leur travail	Les parlementaires, le personnel parlementaire, les acteurs politiques et les décideurs ont facilement accès à l'information, aux données et aux outils de comparaison Connaissance accrue parmi les parlementaires et autres parties prenantes des questions relatives aux enfants	Statistiques de consultation du site Web Suivi des organismes qui réfèrent directement, ou qui établissent un lien avec la base de données à laquelle renvoie le site Web Pertinence et utilité des données, évaluées grâce à une enquête qualitative en ligne
Visites de terrain de parlementaires en liaison avec les Assemblées de l'UIP	Meilleure sensibilisation des parlementaires Visibilité accrue des questions liées aux enfants dans les structures de l'UIP et chez ses membres	Nombre de participants présents

Prévisions, par type de dépenses, comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2009	38,138	9,288	47,426
Approuvées pour 2010	78,000	483,840	561,840
Proposées pour 2011	72,500	541,080	613,580
• Salaires	16,500	233,280	249,780
• Services	10,500	87,480	97,980
• Voyages	36,500	137,700	174,200
• Matériel	9,000	82,620	91,620

Prévisions pour 2011, par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Principales questions liées aux droits de l'enfant et à la violence à l'égard des enfants	52,500	108,000	160,500
2. Renforcement de la capacité du Parlement de traiter des droits de l'enfant	0	98,500	98,500
3. Les droits de l'enfant au niveau mondial	20,000	166,500	186,500
> Frais de personnel non imputés à d'autres comptes	0	128,000	128,000
> Coût d'administration du programme	0	40,080	40,080
> Total général	72,500	541,080	613,580

Prévisions, par objectif et par année, pour 2010-2013 (CHF)

Objectif	2010	2011	2012	2013
1. Principales questions relatives aux droits de l'enfant et à la violence à l'égard des enfants	126,000	160,500	161,600	161,600
2. Renforcement de la capacité du Parlement de traiter des droits de l'enfant	0	98,500	98,500	98,500
3. Les droits de l'enfant au niveau mondial	147,000	186,500	202,400	202,400
> Frais de personnel non imputés à d'autres comptes	253,000	128,000	130,600	133,200
> Coût d'administration du programme	35,840	40,080	47,450	47,660
> Total général	561,840	613,580	640,550	643,360

Incidences sur l'environnement

Les activités auront un impact sur l'environnement naturel. Pour réduire les effets délétères, on s'efforcera de publier les informations au format électronique, et de recourir aux rencontres virtuelles pour réduire le poste Voyages.

Egalité des sexes**Objectif général**

Réaliser le partenariat entre hommes et femmes dans la vie politique en facilitant l'accès des femmes au Parlement et l'exercice de leur influence dans celui-ci, et systématiser plus avant la recherche de la parité dans les travaux du Parlement.

Questions et défis en 2011

L'année 2010 a été une année d'évaluation. Quinze ans après l'adoption de la Déclaration et du programme d'action de Beijing, l'ONU a effectué un examen des progrès accomplis dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes. Le rapport résultant a mis l'accent sur les lacunes persistantes en la matière, y compris dans le domaine de la politique, et a souligné la nécessité d'une action renforcée pour atteindre le but de l'égalité. Il a également été souligné que la pleine et efficace réalisation des objectifs de Beijing était essentielle pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

En 2010, le programme de l'UIP sur le Partenariat entre hommes et femmes a aussi été évalué. Les résultats de cette évaluation ont souligné l'importance du travail de l'UIP dans ce domaine, en particulier dans le secteur de la recherche, et ont aussi mis l'accent sur la nécessité d'un soutien plus ciblé par pays pour appuyer l'activité des femmes en politique.

Le programme de travail de l'UIP pour 2011 et les années suivantes s'appuiera sur les conclusions de ces évaluations.

Vers la fin de 2010, l'UIP aura mené à bien un projet de recherche novateur lancé en 2009 sur les parlements sensibles aux questions de genre. Ce projet vise à identifier les bonnes pratiques dans le domaine de la systématisation de la prise en compte du genre dans les parlements et les manières d'aider les parlements à devenir des institutions attentives aux questions de genre. Les résultats de l'étude serviront de référence pour les travaux futurs de l'UIP en faveur de la parité dans les parlements. Un programme d'activités multi-annuel sera exécuté pour aider les parlements à évaluer leur degré de sensibilité aux questions de genre et à mieux systématiser la prise en compte de ces questions dans leurs structures, leurs processus, leurs budgets, leur planification et leurs travaux.

Depuis plus de 30 ans, l'UIP effectue des recherches sur les femmes en politique, qui ont été internationalement saluées, et elle a contribué au débat et à l'élaboration de stratégies en faveur des femmes. Les résultats de ce travail ont aussi une place centrale dans les missions d'assistance technique de l'UIP, car ils fournissent nombre d'exemples des enseignements tirés, des bonnes pratiques et des stratégies concrètes conduisant au progrès. En 2011, l'UIP continuera de proposer des informations comparatives sur la participation des femmes à la vie politique. La priorité sera accordée aux outils conviviaux et pratiques permettant d'aider les femmes à avoir accès aux parlements et à les transformer pour en faire des champions de l'égalité entre hommes et femmes.

En 2011, l'UIP renforcera son action pour soutenir les femmes aux niveaux national et régional. Pour ce qui est de l'accès, elle tiendra des séminaires sur les mécanismes propres à promouvoir la participation politique des femmes et à soutenir les initiatives nationales dans ce domaine. Elle appuiera également les femmes parlementaires en organisant des séminaires d'initiation, des ateliers sur des questions spécifiques ayant trait à la parité, et offrira des conseils experts sur les questions de genre et sur la confrontation des expériences avec d'autres parlements. La coordination des activités régionales et nationales dans certaines régions créera une synergie avec les femmes qui sont confrontées à des situations et à des défis comparables dans les pays voisins. Elle renforcera la dynamique régionale et facilitera la durabilité. Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP a décidé de traiter en pays prioritaires ceux où aucune ou très peu de femmes ont été élues, et ceux qui relèvent de conflits et où le Parlement a été très récemment établi ou reconstitué.

Aider les parlements en promouvant le respect des droits des femmes demeurera une priorité pour l'UIP en 2011. Les efforts se concentreront sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). L'UIP continuera d'apporter son appui par le truchement de formations à l'intention des parlementaires et du personnel des parlements en vue de la mise en œuvre de cette Convention, en identifiant les dispositions discriminatoires et en appelant à une réforme du cadre juridique.

La violence à l'égard des femmes et des filles est une forme extrême de discrimination basée sur le sexe. L'UIP a lancé en 2008 une campagne et un programme de travail pour soutenir les parlements dans leurs efforts pour en finir avec la violence à l'égard des femmes. En 2011, ce programme aidera les parlements de différentes régions à renforcer leur capacité d'établir un cadre juridique robuste et efficace pour prévenir et corriger toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Les activités se répartiront entre séminaires de formation, aide législative et consultations publiques.

Parité hommes-femmes

Toutes les activités entrant dans le cadre de ce programme visent à renforcer la participation des femmes aux processus politiques et à systématiser la prise en compte des questions liées au genre dans les parlements et à l'UIP. On veillera cependant tout particulièrement à encourager la participation des hommes à ces activités et à faire en sorte que les questions de genre soient traitées par des représentants des deux sexes. Le Programme prévoit aussi des soutiens et des apports, autant que faire se peut, aux travaux d'autres programmes et d'autres divisions, et il contribuera de ce fait aux efforts de systématisation de la parité hommes/femmes à l'UIP.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Produire des informations comparatives sur les femmes en politique		
<p>Bases de données en ligne sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les femmes en politique, avec perspectives comparatives et historiques • Références bibliographiques sur les femmes en politique • Commissions parlementaires sur les questions de genre • Base de données sur les quotas de femmes en politique 	<p>Meilleure connaissance de la situation des femmes en politique parmi les parlementaires et les autres parties prenantes qui font appel à la base de données</p>	<p>Données sur les consultations du site Web, ventilées par régions, domaines, pages visitées, durée des consultations, etc.</p> <p>Nombre de liens à la base de données et nombre de références aux données de l'UIP dans les médias, les bulletins parlementaires, les articles scientifiques, etc.</p> <p>Résultats de l'enquête en ligne auprès des utilisateurs</p>
<p>Maintenance et mise à jour du site Web iKNOW Politics</p>	<p>Responsables politiques, adhérents des partis, organisations internationales et société civile utilisent des ressources et des informations nouvelles pour renforcer les efforts en vue d'une participation accrue des femmes à la vie politique</p> <p>Sensibilisation accrue au statut des femmes et à l'importance de leur participation à la vie politique</p> <p>Accès accru à l'information sur les femmes en politique dans les Etats arabes, et établissement de réseaux parmi les femmes qui aspirent à un rôle politique dans la région</p>	<p>Données sur les consultations du site Web, ventilées par régions, domaines, pages visitées, durée des consultations</p> <p>Nombre d'organismes référençant directement la base de données, ou établissant un lien y renvoyant</p> <p>Nombre de forums de discussion et taux de participation des membres sur une période de temps donnée</p>
<p>Réalisation d'une étude comparative sur les cercles parlementaires de femmes</p>	<p>Les parlementaires et le personnel parlementaire ont accès à des informations d'exploitation conviviale sur les cercles parlementaires de femmes</p>	<p>Nombre d'exemplaires diffusés ou de consultations sur le site Web</p>
<p>Publication d'un rapport analytique annuel sur les progrès et les reculs de la représentation des femmes au Parlement en vue de la Journée internationale des femmes</p> <p>Fourniture de statistiques au bénéfice du Rapport sur le développement humain établi par le PNUD et de la base de données pour le suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement</p>	<p>Plus grande visibilité du statut des femmes au Parlement</p> <p>Parlementaires, politiciens, décideurs, médias, organismes internationaux et régionaux, et centres de recherche ont accès à des informations d'exploitation conviviale sur le statut des femmes en politique</p>	<p>Statistiques sur les consultations du site Web</p> <p>Nombre de références aux données de l'UIP dans les médias, les bulletins parlementaires, les articles scientifiques, etc.</p>
Objectif 2 : Appuyer les femmes dans leurs efforts pour accéder au Parlement et le transformer		
<p>Réalisation d'une trousse de formation à l'intention des femmes nouvellement élues ou nommées au parlement</p>	<p>Les parlementaires femmes nouvellement élues ou désignées ont accès à des outils spécifiques d'émancipation pour les seconder dans leur travail</p>	<p>Evaluation des matériels de formation</p> <p>Utilisation de matériels dans des projets d'assistance technique</p>

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Organisation de deux séminaires d'initiation, et de formations à l'intention des femmes nouvellement élues au Parlement	Les femmes sont bien informées sur le Parlement, ses responsabilités politiques et ses rôles, et sont dotées de bonnes compétences parlementaires	Evaluation par les participants de la formation et des matériels utilisés par le biais d'une enquête qualitative et d'entretiens
Soutien à la création de cercles parlementaires de femmes et de leurs activités	Les femmes parlementaires mènent des actions concertées et efficaces au Parlement, et leurs relations avec les organismes de la société civile et d'autres parties prenantes sont renforcées	Nombre de cercles parlementaires de femmes créés et appuyés Activités menées par ces cercles avec l'appui de l'UIP
Organisation d'un séminaire sous-régional en vue d'établir un environnement favorable pour les femmes au Parlement	La participation des femmes à la vie politique et au Parlement est présente dans le débat national et sous-régional Les femmes parlementaires peuvent formuler un ordre du jour sur le genre et générer des changements parlementaires en faveur de l'égalité	Notation par les participants des activités et des documents par le biais d'enquêtes qualitatives et d'entretiens Niveau d'activité et de participation des femmes au Parlement

Objectif 3 : Faire avancer la recherche de la parité dans les parlements

Elaboration d'outils d'auto-évaluation de la parité à l'intention des parlements	Les parlements peuvent évaluer comment la recherche de la parité est intégrée dans leurs règles, procédures, structures et fonctions	Information en retour sur les outils Nombre d'auto-évaluations parlementaires effectuées
Elaboration de lignes d'orientation pour des parlements sensibles à la parité	Les parlements disposent d'orientations sur les moyens d'intégrer la dimension de parité dans leurs règles, procédures, structures et leur fonctionnement	Information en retour sur les orientations et sur leur utilisation
Réalisation d'une trousse de formation sur la systématisation de la recherche de la parité au Parlement	Les parlements, parlementaires, responsables politiques, décideurs, médias, organismes internationaux et régionaux et institutions de recherche disposent de matériels de formation sur la systématisation de la recherche de la parité	Information en retour sur les outils Nombre de séances de formation effectuées
Réunion d'experts sur les lignes d'orientation pour des parlements sensibles à la parité, outils d'auto-évaluation pour les parlements et trousse de formation à la recherche de la parité	Tous les matériels de promotion et de soutien sont validés	Nombre d'experts ayant participé
Organisation d'une conférence régionale sur les parlements sensibles à la parité	Les parlements, parlementaires et autres parties prenantes tels les organismes de la société civile et les mouvements de femmes connaissent mieux en quoi consiste la généralisation de la parité Les parlementaires et le personnel parlementaire promeuvent des règles propices à la parité, ainsi que des procédures, des structures et des fonctions sensibles à la parité dans leur parlement Les parlements prennent des mesures en faveur de la recherche systématique de la parité, y compris en établissant des stratégies à cette fin	Appréciations portées par les participants sur les conférences et les documents, issues de l'enquête qualitative et des entretiens Niveau de l'action consécutive dans les parlements

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Organisation d'un atelier de formation pour les parlementaires et le personnel des parlements sur l'analyse de la parité, la systématisation de sa prise en compte et sa budgétisation	Les parlementaires et le personnel des parlements disposent des connaissances et des compétences appropriées en matière de parité	Appréciations portées par les participants sur les formations et les documents, issues de l'enquête qualitative et des entretiens Niveau de l'action consécutive dans les parlements
Organisation de la conférence internationale annuelle des commissions parlementaires traitant de la parité hommes-femmes	Des commissions parlementaires sont établies ou soutenues pour traiter des questions de parité hommes-femmes	Appréciations portées par les participants sur la conférence, recueillies par l'enquête qualitative et les entretiens Débats en commissions sur les questions de recherche de la parité

Objectif 4 : Soutenir les parlements dans leurs efforts pour traiter des droits des femmes

Organisation de la conférence technique annuelle sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et son protocole facultatif	Les parlementaires et le personnel parlementaire comprennent la Convention et disposent d'un outil pratique pour sa mise en œuvre Les parlements sont plus étroitement associés à l'élaboration des rapports sur la mise en œuvre de la Convention	Informations en retour sur la satisfaction, dans le cadre de séminaires et de documents Initiatives parlementaires visant à mieux mettre en œuvre la Convention
Organisation d'une réunion régionale et/ou nationale sur la Convention et les droits de femmes au Parlement	Les parlementaires et le personnel du Parlement ont une bonne connaissance de la Convention et disposent d'un outil pratique pour son application Les parlementaires débattent sur la Convention et les droits des femmes au Parlement, avec les organismes de la société civile, les institutions nationales et les organisations internationales, les médias et les parlementaires d'autres pays Les parlementaires déterminent les dispositions discriminatoires que contiennent les lois en vigueur et les éliminent, et déterminent les nouvelles priorités législatives relatives à la parité hommes-femmes	Information en retour sur la satisfaction concernant les réunions et les documents Initiatives parlementaires pour améliorer la mise en œuvre de la Convention Débat parlementaire sur la Convention et les droits des femmes
Publication d'un guide révisé et mis à jour sur la Convention à l'usage des parlementaires Etablissement et soumission des rapports à l'intention du Comité de l'ONU sur la Convention sur la participation parlementaire au processus redditionnel établi par la Convention	Les parlementaires et le personnel du Parlement ont une bonne connaissance de la Convention et disposent d'un outil pratique pour son application Les parlements sont plus étroitement associés à l'élaboration des rapports sur l'application de la Convention Le Comité de l'ONU sur la discrimination à l'égard des femmes suit de plus près la participation du Parlement au processus	Information en retour sur l'utilité du Guide de la part des parlementaires, du personnel du Parlement, et d'autres parties prenantes Nombre de débats parlementaires sur la Convention dans les Etats qui remettent un rapport Niveau de participation parlementaire au processus redditionnel
Organisation d'une Journée parlementaire à l'occasion de la session de la Commission ONU de la condition de la femme	Les parlementaires sont tenus au courant du travail des Nations Unies sur les questions de genre et y contribuent	Nombre de participants présents et niveau de satisfaction

Objectif 5 : Aider les parlements à agir contre les violences faites aux femmes

Organisation d'un séminaire régional adapté aux besoins et aux attentes des parlements de la région choisie	La capacité des parlements d'établir un cadre juridique robuste et efficace pour prévenir toutes les formes de violence à l'égard des femmes et y parer est accrue	Information en retour sur les séminaires et les documents Initiatives parlementaires pour réduire la violence à l'égard des femmes
Organisation de consultations publiques nationales par les parlements et les parlementaires sur la violence à l'égard des femmes	Les parlementaires agissent et sensibilisent leur électorat au problème de la violence à l'égard des femmes	Initiatives parlementaires pour faire reculer la violence à l'égard des femmes
Mission d'experts pour aider les parlements dans la rédaction de la législation relative à la violence à l'égard des femmes	Le projet de loi est établi et les parlementaires pilotent le processus de rédaction	Missions menées à bien Législation rédigée Initiatives parlementaires pour donner effet au projet de loi
Développement d'outils Web	Les parlementaires, politiciens, décideurs, médias, organismes internationaux et régionaux et institutions de recherche se voient mettre à disposition des informations et des outils conviviaux sur la violence à l'égard des femmes	Densité de fréquentation du site Web, pages consultées, durée des consultations, etc. Nombre de liens et nombre de références aux données de l'UIP dans les médias, les bulletins parlementaires, les articles scientifiques, etc. Résultats de l'enquête en ligne auprès des utilisateurs
Organisation d'un atelier national sur les mécanismes de suivi et d'évaluation	Les parlements et les parlementaires sont sensibilisés à leur rôle de suivi et de contrôle pour ce qui est de l'application de la législation sur la violence à l'égard des femmes	Information en retour sur la satisfaction, dans le cadre de séminaires et de formulaires
Elaboration de directives concernant la violence à l'égard des femmes et les budgets sensibles au genre	Les parlementaires, responsables politiques, décideurs, médias, organismes internationaux et régionaux, et institutions de recherche disposent d'informations et d'outils conviviaux sur la violence à l'égard des femmes et l'établissement de budgets sensibles aux questions de genre	Information en retour sur l'application des directives
Mobilisation des parlements pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre) et la Journée internationale de tolérance zéro face aux mutilations génitales féminines (6 février)	Les parlements sont sensibilisés à la violence à l'égard des femmes et à leur rôle pour faire reculer ce problème Les parlements lancent des manifestations publiques pour célébrer ces journées	Activités organisées au Parlement pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et la Journée internationale de la tolérance zéro face aux mutilations génitales féminines

Objectif 6 : Mettre en valeur les travaux et les apports des femmes dans les Assemblées de l'UIP et promouvoir le dialogue entre hommes et femmes

Organisation des sessions de la Réunion des femmes parlementaires, du Comité de coordination des femmes parlementaires et du Groupe du partenariat entre hommes et femmes	Recherche systématique de la parité dans les travaux de l'Assemblée de l'UIP Echange d'expérience et constitution de réseaux de femmes parlementaires	Nombre de participants Nombre d'amendements aux projets de résolution adoptés
---	--	--

Prévisions, par type de dépenses, comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2009	778,784	775,815	1,554,599
Approuvées pour 2010	714,100	1,191,800	1,905,900
Proposées pour 2011	864,590	816,700	1,681,290
<ul style="list-style-type: none"> • Salaires • Services • Voyages • Matériel 	<p>691,490</p> <p>39,500</p> <p>40,500</p> <p>93,100</p>	<p>426,280</p> <p>95,360</p> <p>186,300</p> <p>108,760</p>	<p>1,117,770</p> <p>134,860</p> <p>226,800</p> <p>201,860</p>

Prévisions pour 2011, par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Production d'informations comparatives sur les femmes en politique	72,500	18,000	90,500
2. Appuyer les femmes dans leurs efforts pour accéder au Parlement et le transformer	16,600	78,200	94,800
3. Renforcer la recherche de la parité au Parlement	32,000	93,400	125,400
4. Soutenir les parlements dans leurs efforts pour défendre les droits des femmes	43,500	135,200	178,700
5. Soutenir les parlements dans leur action contre les violences faites aux femmes	44,500	86,900	131,400
6. Mettre en valeur les travaux et les apports des femmes dans les Assemblées de l'UIP	20,500	0	20,500
> Frais de personnel non imputés à d'autres comptes	634,990	344,500	979,490
> Coût d'administration du programme	0	60,500	60,500
> Total général	864,590	816,700	1,681,290

Prévisions, par objectif et par année, pour 2010-13 (CHF)

Objectif	2010	2011	2012	2013
1. Production d'informations comparatives sur les femmes en politique	165,000	90,500	298,950	247,950
2. Appuyer les femmes dans leurs efforts pour accéder au Parlement et le transformer	130,000	94,800	104,130	104,470
3. Renforcer la recherche de la parité au Parlement	293,000	125,400	151,240	151,890
4. Soutenir les parlements dans leurs efforts pour défendre les droits des femmes	245,500	178,700	157,570	158,460
5. Soutenir les parlements dans leur action contre les violences faites aux femmes	0	131,400	153,200	153,900
6. Mettre en valeur les travaux et les apports des femmes dans les Assemblées de l'UIP	42,500	20,500	20,910	21,330
> Frais de personnel non imputés à d'autres comptes	941,600	979,490	998,900	1,018,880
> Coût d'administration du programme	88,300	60,500	83,890	80,430
> Total général	1,905,900	1,681,290	1,968,790	1,937,310

Incidences sur l'environnement

La plupart des activités prévues auront une incidence sur le milieu naturel. Toutefois, plusieurs activités favorisent l'élaboration et l'usage d'outils de communication virtuelle, contribuant de ce fait à atténuer ou à prévenir des impacts négatifs additionnels sur l'environnement. Des efforts seront également faits pour encourager et soutenir la publication d'informations au format électronique et tenir des réunions virtuelles avec le Secrétariat afin de réduire le poste Voyages. L'objectif global du programme – la responsabilisation politique des femmes – contribuera à la protection de l'environnement car l'égalité entre hommes et femmes est cruciale pour un développement durable.

V. SERVICES ADMINISTRATIFS

Objectif général

Administrer les ressources matérielles, financières et humaines de l'UIP de manière efficace et économe, conseiller le Secrétariat en matière de politique administrative, et préserver les actifs de l'Organisation.

Questions et défis en 2011

Le plus grand défi pour la Division des Services administratifs en 2011 consistera à mettre en œuvre une série de recommandations résultant de l'évaluation faite au cours de l'exercice 2010 de la structure et des processus fonctionnels du Secrétariat. D'une part, la Division aura la responsabilité de s'assurer que les changements interviennent sans à-coup, pour ne pas perturber le fonctionnement normal, que les prestations continuent d'être fournies avec la même qualité, et que les changements affectant la structure de gestion du Secrétariat sont réalisés en pleine conformité avec les dispositions du Règlement du personnel de l'UIP. D'autre part, la Division aura la responsabilité directe de l'exécution de certaines mesures de renforcement des performances, notamment l'établissement d'un cadre pour la délégation de pouvoirs, la définition de règles s'agissant de divers processus administratifs, et une mise à jour complète du Règlement du personnel de l'UIP afin d'aligner celui-ci sur le nouvel ensemble de règles adopté par l'ONU.

Un autre défi pour la Division en 2011 consistera à planifier soigneusement la succession de deux hauts fonctionnaires très expérimentés qui prendront leur retraite en cours d'année.

L'un des objectifs de l'Organisation pour 2011 est d'entreprendre un processus à long terme de renforcement des fonctions en termes de technologies de l'information et de communications (TIC). Sur la base des résultats de l'évaluation réalisée en 2010 des besoins en matière de TIC, le secteur de l'informatique définira les priorités et établira un plan détaillé d'exécution. L'évaluation des besoins est aussi perçue comme une étape nécessaire en vue de mettre en œuvre une approche plus logique et pilotée par les attentes des usagers pour l'exécution des projets faisant intervenir l'informatique. Le personnel chargé de l'informatique sera également responsable d'assurer la continuité de l'appui et de la maintenance de haute qualité de l'infrastructure informatique.

Dans le cadre des engagements de l'Organisation vis-à-vis du Vérificateur externe, le travail se poursuivra sur la réalisation d'un système d'inventaire des actifs de l'UIP.

Parité hommes-femmes

Les problèmes d'équité entre les sexes relevés dans la Division des Services administratifs touchent au recrutement et à la formation. L'UIP a appliqué sa politique d'équité dans l'emploi avec une telle détermination que plus de la moitié des cadres du Secrétariat sont maintenant des femmes. Elle a aussi atteint la parité aux échelons les plus élevés de l'Organisation.

Le processus budgétaire oblige tous les responsables à recenser les problèmes de parité dans leur division ou leur programme afin de garder le cap sur l'équité entre les sexes dans toutes les activités.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Appliquer les meilleures pratiques à la gestion des ressources humaines afin que le Secrétariat réponde aux plus hautes exigences en matière d'efficacité, de compétence et d'intégrité, et afin d'accroître la productivité des employés et de contribuer à leur plan de carrière, en particulier à celui des femmes		
Ouverture des postes à une concurrence effective et équitable, s'exerçant dans un délai raisonnable Plans de succession et de remplacement élaborés et appliqués lors de tout changement dans le personnel	Tous les postes vacants pourvus par du personnel compétent, représentatif de la diversité géographique de l'UIP et de l'équilibre entre les sexes et apportant de nouveaux talents à l'Organisation	Renouvellement en douceur du personnel, conformément au Règlement du personnel de l'UIP; transfert effectif de la mémoire institutionnelle
Examen du nouveau règlement du personnel de l'ONU pour aligner sur celui-ci les Règles et le Statut du personnel de l'UIP	Ensemble clair de politiques de personnel approuvé par les Membres et facilement accessible aux membres du personnel	Le Règlement du personnel mis à jour est approuvé et publié avant la fin 2011
Rédaction d'un projet de cadre de délégation de pouvoirs	Responsabilité renforcée et rationalisation des processus	Processus plus efficaces et gestionnaires responsabilisés
Formation du personnel	Accroissement continu des compétences du personnel, ce qui améliore sa productivité et renforce son adhésion au projet institutionnel	Nombre de membres du personnel prenant part à une formation à des tâches spécifiques ou à une formation s'inscrivant dans un plan de carrière
Objectif 2 : Faciliter les délibérations et la prise de décision sur les questions financières et assurer une gestion rigoureuse des finances – ce qui comprend aussi la planification, la rédaction des rapports et les contrôles internes – pour l'UIP, la Caisse des pensions du personnel et les institutions de financement		
Budget et états financiers clairs, concis et exacts	Les organes directeurs débattent en connaissance de cause des questions financières, et les règles concernant la présentation des rapports sont respectées	Nombre et qualité des interventions des membres Rapports établis et communiqués en temps voulu
Bonne exécution du budget	Ressources utilisées pour exécuter intégralement le programme de travail approuvé	Avis positif des Vérificateurs des comptes Pas d'écarts importants inexpliqués
Objectif 3 : Doter tous les membres du personnel de l'UIP d'un espace de travail fonctionnel, avec un mobilier et un matériel de bureau adéquats		
Hausse du taux d'occupation du bâtiment sans augmentation du total des coûts de fonctionnement	Aménagement de qualité des bureaux à frais réduits	Environnement de travail propre à favoriser une productivité soutenue
Réception, reproduction, distribution et stockage des documents, en version papier ou numérique	Accès facile à la correspondance, aux publications et aux rapports qui sont remis en temps voulu	Satisfaction des utilisateurs
Objectif 4 : Assurer un soutien et une maintenance de haute qualité de l'infrastructure informatique du Secrétariat de l'UIP, et son développement ultérieur pour répondre à des besoins croissants		
Entretien et mise à jour réguliers des éléments matériels et logiciels de l'infrastructure informatique de l'UIP, y compris les services de bases de données, Web et courriel	Services fiables et conviviaux, d'une robustesse supérieure à la moyenne du secteur	Utilisateurs satisfaits, interruptions minimales, ajout régulier de nouvelles fonctionnalités

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Communication plus efficace avec les Membres de l'UIP et les partenaires externes	Mise en place échelonnée de la téléphonie IP, de la vidéoconférence, et de services interactifs basés sur le Web	Vitesse, flexibilité fonctionnelle, coûts réduits
Recours accru aux solutions informatiques	Evolution radicale dans l'attribution des priorités de gestion et l'affectation des ressources	Fonctions administratives effectuées au moyen de l'informatique, vitesse et qualité de l'exécution des tâches, profondeur et qualité des analyses
Suites données à l'étude d'évaluation des besoins	Première étape vers la mise en place d'une approche plus cohérente et pilotée par les usagers de l'exécution des projets de l'UIP faisant appel à l'informatique	Recommandations de l'étude traduites en un plan-programme daté et détaillé

Objectif 5 : Système intégré d'évaluation à l'échelle de l'Organisation sur lequel puisse s'appuyer une gestion fondée sur les résultats

Evaluations ad hoc dans au moins un domaine d'activité

Evaluation des résultats obtenus et retour d'informations utiles à la planification

Problèmes et difficultés cernés

Prévisions, par type de dépenses, comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Financement total
Effectives pour 2009	2,712,670	2,712,670
Approuvées pour 2010	2,686,190	2,686,190
Proposées pour 2011	2,805,910	2,805,910
• Salaires	1,884,520	1,884,520
• Services	69,000	69,000
• Voyages	3,300	3,300
• Matériel	608,650	608,650
• Amortissement	240,440	240,440

Prévisions, par objectif et par année, pour 2010-13 (CHF)

Objectif	2010	2011	2012	2013
1. Bonnes pratiques de gestion des ressources humaines	395,200	402,120	410,620	418,800
2. Gestion financière efficace	332,500	365,330	372,600	380,050
3. Postes de travail et communications	1,566,700	1,586,350	1,618,080	1,650,440
4. Appui et maintenance des TIC	341,790	402,110	460,150	469,350
5. Evaluations	50,000	50,000	50,000	50,000
> Total général	2,686,190	2,805,910	2,911,450	2,968,640

Incidences sur l'environnement

Les seules émissions directes (de portée 1) de gaz à effet de serre que produit l'UIP proviennent du fonctionnement du Siège à Genève, où le chauffage et l'utilisation du véhicule dégagent environ 50 t de CO₂ par an. L'UIP a abandonné l'essence pour le gazole afin de réduire les émissions des transports au plan local. L'électricité consommée par l'UIP provient uniquement de sources hydrauliques, selon l'offre du fournisseur local d'électricité. Comme le Siège a un système de chauffage et des contrôles des plus perfectionnés, les possibilités de réduire encore la consommation d'énergie sont limitées. Cependant, l'UIP continue de s'efforcer de s'approvisionner en matériel et en fournitures fabriqués dans le respect de l'environnement, utilise systématiquement la possibilité offerte par les imprimantes et photocopieuses d'impression recto verso, recycle le papier et le plastique et, dans toute la mesure possible, limite la quantité de documents imprimés.

VI. PROVISIONS ET SUBVENTIONS

Objectif général

Prévoir un financement suffisant pour honorer les engagements présents et futurs conformément à une sage gestion des finances et verser une subvention à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) pour en assurer le fonctionnement.

Questions et défis en 2011

L'UIP est prudente dans sa gestion financière et a prévu à son budget cinq provisions et subventions pour se protéger de passifs futurs éventuels.

L'UIP est tenue par contrat d'assurer le paiement des pensions à 12 anciens employés du Secrétariat. La Caisse de prévoyance résiduelle a une réserve de CHF 10,6 millions, qui est investie dans un portefeuille d'actions et d'obligations.

L'UIP met de côté des fonds pour compenser les émissions de dioxyde de carbone produites par ses activités, surtout par les déplacements professionnels. Le montant de la contribution est établi actuellement à partir des statistiques fournies par l'agent de voyages de l'Organisation, et elle emploie celles-ci pour estimer l'investissement nécessaire pour compenser les émissions produites par les déplacements signalés par le Secrétariat.

Une réserve a été créée pour l'entretien du Siège de l'Union interparlementaire – la Maison des Parlements. La provision annuelle prévue au budget 2011 s'élève à CHF 55 000.

La réserve pour créances douteuses est une provision destinée à absorber les pertes au cas où des Membres seraient suspendus et où leurs contributions, déjà comptabilisées comme recettes, ne seraient jamais encaissées. Le niveau de cette réserve est maintenu à 1,3 pour cent des contributions mises en recouvrement. Des améliorations ont déjà été observées en ce qui concerne la qualité de la dette en 2009 et 2010, et des efforts continueront d'être consentis en 2011 pour améliorer le taux de recouvrement.

L'Union interparlementaire verse à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements une subvention annuelle dont le montant, calculé chaque année, doit suffire à pourvoir aux dépenses de cette organisation qui ne sont pas financées par d'autres sources. Le montant estimé pour 2011 est de CHF 55,000.

Parité hommes-femmes

Les allocations budgétaires dont il est question ici n'ont pas d'incidences particulières sur les hommes ou les femmes. Du fait de la composition de l'ancien personnel de l'UIP, les destinataires des paiements effectués au titre des pensions par la Caisse de prévoyance résiduelle sont pour moitié des femmes et pour moitié des hommes. De même, hommes et femmes subiront de manière égale les effets des changements climatiques.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Alimenter les réserves statutaires et constituer des provisions pour absorber le passif présent et futur		
Financement des créances douteuses	Le montant de la provision suffit à couvrir la partie irrécouvrable des sommes à recevoir	Solde du compte en fin d'année égal à l'estimation définitive des créances douteuses
Financement des réparations essentielles futures conformément à la décision du Conseil directeur	Fonds suffisants pour financer les gros travaux de réparation du bâtiment du Siège lorsqu'ils seront nécessaires	Entretien des biens et conditions de travail optimales
Objectif 2 : Apporter une assistance financière à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements		
Subvention à l'ASGP	Financement du fonctionnement de base de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements	Fonctionnement ordinaire de l'ASGP illustré par son rapport annuel
Objectif 3 : Compenser utilement les émissions de carbone produites par les déplacements professionnels		
Disposition pour la compensation des émissions de carbone	Réduire les incidences sur l'environnement des voyages du personnel	Certificats délivrés égaux à 100 pour cent des émissions de CO ₂ estimées

Prévisions, par type de dépenses, comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2009	160,560	0	160,560
Approuvées pour 2010	302,000	(140,000)	162,000
Proposées pour 2011	303,500	(100,000)	203,500

Prévisions pour 2011, par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Reconstitution des réserves statutaires et financement du passif	212,500	0	212,500
2. Subvention à l'ASGP	55,000	0	55,000
3. Compensation des émissions de carbone	36,000	0	36,000
Eliminations	0	(100,000)	(100,000)
> Total général	303,500	(100,000)	203,500

Prévisions, par objectif et par année, pour 2010-2013 (CHF)

Objectif	2010	2011	2012	2013
1. Reconstitution des réserves statutaires et financement du passif	212,500	212,500	240,500	246,500
2. Assistance à l'ASGP	55,000	55,000	55,000	55,000
3. Compensation des émissions de carbone	34,500	36,000	37,500	41,000
Eliminations	(140,000)	(100,000)	(100,000)	(100,000)
> Total général	162,000	203,500	233,000	242,500

Incidences sur l'environnement

L'Union interparlementaire se distingue comme la première organisation internationale ayant commencé à compenser ses émissions de CO₂.

VII. DEPENSES D'EQUIPEMENT

Objectif général

Faire des dépenses d'équipement avisées qui augmentent la valeur de l'actif ou améliorent la productivité ou la qualité du travail tout en veillant à maintenir à un niveau supportable les charges qu'elles entraînent pour l'avenir.

Questions et défis en 2011

Une grande partie des biens d'équipement de l'UIP sont encore relativement neufs et aucune dépense importante d'équipement n'est prévue à moyen terme. Toutefois, les organes exécutifs et directeurs doivent être attentifs au budget des dépenses d'équipement et, en particulier, aux projections futures de ces dépenses, qui doivent tenir compte de l'évolution des technologies et de l'économie, et veiller à maintenir les charges à un niveau supportable.

Une gestion avisée impose de prévoir le vieillissement du bâtiment du Siège de l'UIP et de constituer progressivement une réserve de remplacement pour pouvoir procéder aux gros travaux de rénovation à mesure qu'ils deviendront nécessaires.

Parité hommes-femmes

Les effets des dépenses d'équipement proposées en matière d'équité hommes-femmes sont impondérables.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Remplacement des ordinateurs dépassés	Des moyens informatiques qui répondent aux besoins des utilisateurs	Cycle de remplacement de cinq ans, compatibilité du matériel et du logiciel
Acquisition de mobilier supplémentaire pour le personnel affecté aux projets et remplacement du matériel technique de la salle de conférences	Aménagement satisfaisant des bureaux pour tous	Satisfaction des utilisateurs
Conformément à la politique de l'ONU du remplacement après cinq ans des véhicules, l'UIP remplacera sa voiture de fonction	Consommer moins et entretenir la bonne image de l'Organisation	Fréquence d'utilisation

Prévisions des dépenses d'équipement comparées aux années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Financement total
Effectives pour 2009	56,445	56,445
Approuvées pour 2010	100,000	100,000
Proposées pour 2011	125,000	125,000

Prévisions, par type de dépenses et par année, pour les années 2010-13 (CHF)

Article	2010	2011	2012	2013
1. Remplacement d'ordinateurs	35,000	35,000	36,600	86,600
2. Ameublement	15,000	15,000	15,600	16,000
3. Equipements de conférence améliorés	50,000	25,000	25,600	50,000
4. Véhicule de fonction	0	50,000	0	0
> Total général	100,000	125,000	77,800	152,600

Incidences sur l'environnement

Le budget des dépenses d'équipement comprend un crédit pour l'amélioration de nos services de conférence, qui nous permet d'assurer une utilisation optimale de nos installations et de réduire le nombre des déplacements nécessaires. L'UIP s'efforce continuellement d'acheter des biens d'équipement fabriqués dans le respect de l'environnement.

VIII. SECRETARIAT

Le budget 2011 prévoit une dotation en personnel de 46 personnes pour l'année. Le tableau ci-dessous indique la répartition des postes par division, programme, catégorie et grade, et la proportion de postes actuellement occupés par des femmes¹.

Division	Approuvé pour 2010	Projet de budget 2011						
		SG	Grades de cadres				Services généraux	Total
			Grade 5	Grade 4	Grade 3	Grade 2		
Direction	3 1/2	1		1			1	3
Affaires de l'Assemblée et relations extérieures	15		3		3	1 1/2	4	11 1/2
Promotion de la démocratie	3		2				1	3
• Renforcement des capacités des parlements	2				2			2
• Recherche et normes	2				1	1		2
• Droits de l'homme	4		1		1		2	4
• Partenariat entre hommes et femmes	3			1	1		1	3
• Développement			1/2		1/2			1
• Projets	6				3,5	1,5	1/2	5 1/2
Communication				1			1	2
Services administratifs	7 1/2		1 1/2	1		1	5 1/2	9
Total	46	1	8	4	12	5	16	46
Pourcentage de femmes			50%	50%	60%	100%	87%	69%

Les femmes sont très majoritaires au Secrétariat, et des progrès sensibles ont été réalisés au cours des cinq dernières années dans le sens de la promotion et de l'engagement de femmes aux postes d'encadrement. Elles occupent maintenant la majorité de ces postes.

Les ajustements annuels des traitements sont décidés par la Commission de la fonction publique internationale. Le budget 2011 des traitements du personnel du Secrétariat financé par des sources ordinaires s'élève à CHF 6 719 960, soit une augmentation de 0,54 pour cent par rapport à l'année précédente, en raison de la progression annuelle d'ancienneté dans le grade, des changements de classe et des ajustements au coût de la vie. L'augmentation est inférieure à celle des années précédentes du fait de l'introduction d'un délai de recrutement de six mois pour certains postes devenant vacants, afin de limiter autant que possible les augmentations de budget. Est également prévu pour les traitements du personnel affecté à des projets un crédit de CHF 574 300 qui proviendra d'autres sources.

Les prestations telles que la retraite et les allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont accordées au personnel conformément au régime commun des Nations Unies. D'autres, telles que les assurances maladie et accident, sont définies de manière interne par l'UIP. Le budget ordinaire des prestations sociales pour le personnel et des frais généraux augmente de 4,3 pour cent par rapport à 2010 et s'élève à CHF 2 191 400, poussé à la hausse par les coûts de l'assurance maladie et le coût des retraites. A ce budget s'ajoutent CHF 215 500 qui correspondent aux prestations sociales au personnel imputées aux budgets des projets.

¹ Sont pris en considération dans ce tableau les postes dont le financement est assuré, ainsi qu'un poste et un demi-poste pour lesquels le Secrétariat est à la recherche de fonds.

ANNEXE

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE
POUR L'EXERCICE 2011

Membre ou Membre Associé	Barème ONU	2012 Cible	Barème proposé (2011)	
			%	CHF
Afghanistan	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Afrique du Sud	0.290%	0.64%	0.627%	CHF 76,500
Albanie	0.006%	0.13%	0.142%	CHF 17,400
Algérie	0.085%	0.31%	0.315%	CHF 38,500
Allemagne	8.577%	7.27%	7.481%	CHF 912,800
Andorre	0.008%	0.13%	0.141%	CHF 17,200
Angola	0.003%	0.11%	0.105%	CHF 12,800
Arabie saoudite	0.748%	1.21%	1.176%	CHF 143,500
Argentine	0.325%	0.69%	0.668%	CHF 81,500
Arménie	0.002%	0.11%	0.139%	CHF 17,000
Australie	1.787%	2.27%	2.126%	CHF 259,300
Autriche	0.887%	1.37%	1.252%	CHF 152,700
Azerbaïdjan	0.005%	0.12%	0.165%	CHF 20,200
Bahreïn	0.033%	0.20%	0.183%	CHF 22,300
Bangladesh	0.010%	0.14%	0.110%	CHF 13,400
Bélarus	0.020%	0.17%	0.230%	CHF 28,100
Belgique	1.102%	1.60%	1.493%	CHF 182,200
Bénin	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Bolivie	0.006%	0.13%	0.141%	CHF 17,200
Bosnie-Herzégovine	0.006%	0.13%	0.150%	CHF 18,300
Botswana	0.014%	0.15%	0.158%	CHF 19,200
Bésil	0.876%	1.35%	1.503%	CHF 183,400
Bulgarie	0.020%	0.17%	0.196%	CHF 23,900
Burkina Faso	0.002%	0.11%	0.105%	CHF 12,800
Burundi	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Cambodge	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Cameroun	0.009%	0.14%	0.149%	CHF 18,200
Canada	2.977%	3.30%	3.246%	CHF 395,900
Cap-Vert	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Chili	0.161%	0.44%	0.414%	CHF 50,500
Chine	2.667%	3.04%	2.702%	CHF 329,500
Chypre	0.044%	0.23%	0.220%	CHF 26,800
Colombie	0.105%	0.35%	0.341%	CHF 41,600
Comores	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Congo	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Costa Rica	0.032%	0.20%	0.196%	CHF 23,900
Côte d'Ivoire	0.009%	0.14%	0.149%	CHF 18,200
Croatie	0.050%	0.24%	0.256%	CHF 31,200
Cuba	0.054%	0.25%	0.232%	CHF 28,400
Danemark	0.739%	1.20%	1.104%	CHF 133,600
Djibouti	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Egypte	0.088%	0.32%	0.299%	CHF 36,500
El Salvador	0.020%	0.17%	0.173%	CHF 21,100
Emirats arabes unis	0.302%	0.66%	0.610%	CHF 74,400
Equateur	0.021%	0.17%	0.182%	CHF 22,200
Espagne	2.968%	3.29%	3.055%	CHF 372,600
Estonie	0.016%	0.16%	0.180%	CHF 22,000
Ethiopie	0.003%	0.11%	0.105%	CHF 12,800
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	0.005%	0.12%	0.134%	CHF 16,300
Fédération de Russie	1.200%	1.70%	2.435%	CHF 297,200
Finlande	0.564%	1.00%	0.929%	CHF 113,300
France	6.301%	5.78%	5.768%	CHF 703,600
Gabon	0.008%	0.13%	0.144%	CHF 17,600

Membre ou Membre Associé	Barème ONU	2012 Cible	Barème proposé (2011)	
			%	CHF
Gambie	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Géorgie	0.003%	0.11%	0.144%	CHF 17,600
Ghana	0.004%	0.12%	0.134%	CHF 16,400
Grèce	0.596%	1.03%	0.935%	CHF 114,000
Guatemala	0.032%	0.20%	0.196%	CHF 23,900
Guinée-Bissau	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Hongrie	0.244%	0.57%	0.528%	CHF 64,300
Inde	0.450%	0.85%	0.789%	CHF 96,200
Indonésie	0.161%	0.44%	0.428%	CHF 52,200
Iran (République islamique d')	0.180%	0.48%	0.548%	CHF 67,000
Iraq	0.015%	0.16%	0.165%	CHF 20,200
Irlande	0.445%	0.85%	0.754%	CHF 91,900
Islande	0.037%	0.21%	0.209%	CHF 25,500
Israël	0.419%	0.81%	0.712%	CHF 86,800
Italie	5.079%	4.92%	4.755%	CHF 579,900
Jamahiriya arabe libyenne	0.062%	0.27%	0.302%	CHF 36,900
Japon	16.624%	11.75%	11.570%	CHF 1,411,300
Jordanie	0.012%	0.15%	0.158%	CHF 19,300
Kazakhstan	0.029%	0.19%	0.247%	CHF 30,100
Kenya	0.010%	0.14%	0.149%	CHF 18,200
Kirghizistan	0.001%	0.10%	0.123%	CHF 15,000
Koweït	0.182%	0.48%	0.472%	CHF 57,600
Lesotho	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Lettonie	0.018%	0.16%	0.186%	CHF 22,700
Liban	0.034%	0.21%	0.203%	CHF 24,700
Libéria	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Liechtenstein	0.010%	0.14%	0.149%	CHF 18,200
Lituanie	0.031%	0.20%	0.223%	CHF 27,200
Luxembourg	0.085%	0.31%	0.291%	CHF 35,500
Malaisie	0.190%	0.49%	0.457%	CHF 55,800
Malawi	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Maldives	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Mali	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Malte	0.017%	0.16%	0.164%	CHF 20,100
Maroc	0.042%	0.22%	0.219%	CHF 26,800
Maurice	0.011%	0.14%	0.129%	CHF 15,700
Mauritanie	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Mexique	2.257%	2.69%	2.369%	CHF 289,000
Monaco	0.003%	0.11%	0.128%	CHF 15,600
Mongolie	0.001%	0.10%	0.120%	CHF 14,600
Monténégro	0.001%	0.10%	0.121%	CHF 14,800
Mozambique	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Namibie	0.006%	0.13%	0.142%	CHF 17,400
Népal	0.003%	0.11%	0.105%	CHF 12,800
Nicaragua	0.002%	0.11%	0.128%	CHF 15,600
Nigéria	0.048%	0.24%	0.253%	CHF 30,800
Norvège	0.782%	1.25%	1.147%	CHF 139,900
Nouvelle-Zélande	0.256%	0.59%	0.546%	CHF 66,700
Oman	0.073%	0.29%	0.280%	CHF 34,100
Ouganda	0.003%	0.11%	0.105%	CHF 12,800
Pakistan	0.059%	0.26%	0.256%	CHF 31,200
Palaos	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Palestine	0.001%	0.10%	0.119%	CHF 14,500
Panama	0.023%	0.18%	0.179%	CHF 21,900
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0.002%	0.11%	0.105%	CHF 12,800
Paraguay	0.005%	0.12%	0.134%	CHF 16,400
Pays-Bas	1.873%	2.34%	2.183%	CHF 266,200
Pérou	0.078%	0.30%	0.284%	CHF 34,700

Membre ou Membre Associé	Barème ONU	2012 Cible	Barème proposé (2011)	
			%	CHF
Philippines	0.078%	0.30%	0.286%	CHF 34,900
Pologne	0.501%	0.92%	0.909%	CHF 110,800
Portugal	0.527%	0.95%	0.824%	CHF 100,500
Qatar	0.085%	0.31%	0.299%	CHF 36,400
République arabe syrienne	0.016%	0.16%	0.173%	CHF 21,100
République de Corée	2.173%	2.62%	2.279%	CHF 277,900
République démocratique du Congo	0.003%	0.11%	0.105%	CHF 12,800
Rép. dém. pop. lao	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
République dominicaine	0.024%	0.18%	0.178%	CHF 21,700
République de Moldova	0.001%	0.10%	0.138%	CHF 16,800
Rép. pop. dém. de Corée	0.007%	0.13%	0.147%	CHF 18,000
République tchèque	0.281%	0.63%	0.606%	CHF 73,900
République-Unie de Tanzanie	0.006%	0.13%	0.110%	CHF 13,400
Roumanie	0.070%	0.28%	0.310%	CHF 37,800
Royaume-Uni	6.642%	6.01%	5.835%	CHF 711,600
Rwanda	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Saint-Marin	0.003%	0.11%	0.128%	CHF 15,600
Samoa	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Sao Tomé-et-Principe	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Sénégal	0.004%	0.12%	0.110%	CHF 13,400
Serbie	0.021%	0.17%	0.201%	CHF 24,600
Seychelles	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Sierra Leone	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Singapour	0.347%	0.72%	0.638%	CHF 77,800
Slovaquie	0.063%	0.27%	0.284%	CHF 34,600
Slovénie	0.096%	0.33%	0.312%	CHF 38,100
Soudan	0.010%	0.14%	0.110%	CHF 13,400
Sri Lanka	0.016%	0.16%	0.166%	CHF 20,200
Suède	1.071%	1.56%	1.473%	CHF 179,600
Suisse	1.216%	1.71%	1.593%	CHF 194,200
Suriname	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Tadjikistan	0.001%	0.10%	0.121%	CHF 14,800
Thaïlande	0.186%	0.48%	0.440%	CHF 53,600
Timor-Leste	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Togo	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Tunisie	0.031%	0.20%	0.199%	CHF 24,300
Turquie	0.381%	0.76%	0.734%	CHF 89,500
Ukraine	0.045%	0.23%	0.302%	CHF 36,900
Uruguay	0.027%	0.19%	0.193%	CHF 23,500
Venezuela	0.200%	0.51%	0.543%	CHF 66,200
Viet Nam	0.024%	0.18%	0.182%	CHF 22,300
Yémen	0.007%	0.13%	0.110%	CHF 13,400
Zambie	0.001%	0.10%	0.100%	CHF 12,200
Zimbabwe	0.008%	0.13%	0.142%	CHF 17,300
Assemblée législative est-africaine		0.01%	0.01%	CHF 1,200
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe		0.06%	0.059%	CHF 7,200
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine		0.01%	0.01%	CHF 1,200
Parlement andin		0.01%	0.01%	CHF 1,200
Parlement arabe transitoire		0.01%	0.03%	CHF 3,600
Parlement centraméricain		0.01%	0.01%	CHF 1,200
Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest		0.01%	0.01%	CHF 1,200
Parlement européen		0.09%	0.084%	CHF 10,300
Parlement latino-américain		0.02%	0.02%	CHF 2,400
TOTAL			98.89%	CHF 12 062 400*

* Un montant de CHF 139 910 doit être prélevé sur le Fonds de roulement, ce qui portera le montant total des recettes à CHF 12 202 390.